



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération hybride
Union africaine-Nations Unies au Darfour

Exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Utilisation des crédits	4
C. Activités d'appui de la mission	13
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	14
E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	15
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	17
III. Exécution du budget	60
A. Ressources financières	60
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	61
C. Évolution des dépenses mensuelles	61
D. Autres produits et ajustements	62
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	62
F. Contributions non budgétisées	63
IV. Analyse des écarts	63
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	67



Résumé

La corrélation entre les dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17) et l'objectif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (appui au processus de médiation ; protection des civils ; appui au règlement des conflits communautaires par la médiation ; et appui).

La MINUAD a engagé des dépenses d'un montant de 1 028,1 millions de dollars au cours de l'exercice considéré, soit un taux d'exécution du budget de 98,9 % (contre des dépenses d'un montant de 1 044,1 millions de dollars et un taux d'exécution de 94,7 % au cours de l'exercice précédent).

Le solde inutilisé, d'un montant de 11,4 millions de dollars, tient essentiellement au fait que les dépenses opérationnelles ont été inférieures de 8,4 millions de dollars aux prévisions, en raison principalement de dépenses moins élevées que prévu au titre des installations et infrastructures et des communications. Le montant des dépenses afférentes au personnel civil a été inférieur de 5,1 millions de dollars aux prévisions, du fait d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national et les Volontaires des Nations Unies. La sous-utilisation des crédits est en partie contrebalancée par un dépassement de 2,1 millions de dollars au titre de la composante militaires et personnel de police, le taux de déploiement du personnel de police des Nations Unies ayant été supérieur aux prévisions.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	556 592,6	558 709,3	(2 116,7)	(0,4)
Personnel civil	258 327,2	253 206,8	5 120,4	2,0
Dépenses opérationnelles	224 653,4	216 218,8	8 434,6	3,8
Montant brut	1 039 573,2	1 028 134,9	11 438,3	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 483,0	23 926,9	556,1	2,3
Montant net	1 015 090,2	1 004 208,0	10 882,2	1,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 039 573,2	1 028 134,9	11 438,3	1,1

Exécution du budget : ressources humaines

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	147	135	8,2
Contingents	15 698	13 618	13,3
Police des Nations Unies	1 583	1 458	7,9
Unités de police constituées	1 820	1 839	(1,0)
Personnel recruté sur le plan international	855	744	13,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	211	166	21,3
Services généraux	1 993	1 908	4,3
Volontaires des Nations Unies			
Recrutement international	163	127	22,1
Recrutement national	4	4	–
Emplois de temporaire ^c			
Recrutement international	17	16	5,9
Recrutement national	80	78	2,5
Personnel fourni par les gouvernements	6	6	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif prévu, mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le projet de budget de fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 17 février 2016 (A/70/730), s'élevait à un montant brut de 1 098 463 100 dollars (montant net : 1 073 804 100 dollars). Il prévoyait le déploiement de 147 observateurs militaires ; 15 698 membres des contingents ; 1 583 policiers des Nations Unies ; 1 820 membres d'unités de police constituées ; 867 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 205 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 97 agents occupant des emplois de temporaire ; 167 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 29 avril 2016, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 1 095 213 500 dollars pour l'exercice 2016/17 (voir A/70/742/Add.6, par. 61).

3. Dans sa résolution 70/284, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 1 039 573 200 dollars (montant net : 1 015 090 200 dollars) destiné à financer le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice 2016/17. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le mandat de la MINUAD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007) et prorogé dans des résolutions ultérieures. Le mandat pour la période considérée est défini dans sa résolution 2296 (2016).

5. La MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la mission a contribué à un certain nombre de réalisations en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, groupés par composante : appui au processus de médiation, protection des civils, appui au règlement des conflits communautaires par la médiation et appui.

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2016/17, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Dans sa résolution 2296 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUAD jusqu'au 30 juin 2017, réaffirmé les priorités stratégiques révisées de la mission énoncées dans la résolution 2148 (2014) et l'a chargée de continuer d'articuler toutes ses activités et de mobiliser ses ressources autour de ces priorités. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUAD a continué de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur les trois priorités stratégiques énoncées dans le rapport spécial

du Secrétaire général sur l'examen de l'Opération (S/2014/138) : a) la médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, tout en tenant compte de l'évolution au niveau national ; b) la protection des civils, la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire et la sécurité du personnel humanitaire ; et c) l'appui à la médiation dans le cadre des conflits communautaires, y compris, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, par l'adoption de mesures visant à s'attaquer aux causes profondes de ces conflits.

Médiation entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour

9. Pour appuyer le processus de médiation, le Représentant spécial conjoint Union Africaine-Nations Unies pour le Darfour a poursuivi le dialogue avec les parties au conflit en vue de la tenue de pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés qui déboucheraient sur la signature d'un accord de paix global au Darfour. En juillet 2016, il a rencontré le chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW), pour tenter de le persuader de se joindre au processus de paix.

10. En août 2016, le Représentant spécial conjoint a assisté, à Addis-Abeba, à une cérémonie au cours de laquelle la coalition de l'Appel Soudan [qui réunit le Parti de l'Oumma, le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord, le Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim (faction Gibril Ibrahim du MJE) et l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM)] a signé l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan, qui avait été négocié par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Les pourparlers sur la cessation des hostilités ont toutefois brusquement pris fin car les parties ne sont pas parvenues à s'accorder sur le fait de fonder les discussions sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

11. En septembre 2016, à la suite de l'échec des pourparlers d'août, l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des affaires politiques s'est entretenu à Kampala avec les responsables de la faction Gibril Ibrahim du MJE et de l'ALS-MM. Ceux-ci ont demandé que la MINUAD joue un rôle de facilitation dans le cadre du processus de médiation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. En octobre, le Gouvernement soudanais et les responsables des deux mouvements se sont réunis à Addis-Abeba dans le cadre de consultations bilatérales, au cours desquelles ils ont confirmé que les pourparlers leur avaient permis de se rapprocher du règlement d'un certain nombre de questions litigieuses.

12. La MINUAD a joué un rôle de médiation lors d'une réunion d'ordre technique sur la cessation des hostilités tenue en novembre 2016 à Addis-Abeba entre le Gouvernement soudanais et la faction Gibril Ibrahim du MJE et l'ALS-MM, qui se trouvaient dans une impasse : le Gouvernement soudanais voulait que les mouvements non signataires divulguent l'emplacement précis de leurs forces au Darfour alors que ces derniers avaient décidé de ne dévoiler que les zones plus larges sous leur contrôle. En janvier 2017, le Représentant spécial conjoint par intérim a participé à une cérémonie organisée à Doha, au cours de laquelle le Gouvernement soudanais et l'Armée de libération du Soudan-Deuxième révolution (groupe dissident de l'ALS/AW) ont signé un accord fondé sur le Document de Doha pour la paix au Darfour.

13. En mai 2017, le Représentant spécial conjoint a rencontré à Paris les responsables de l'ALS-MM, de l'ALS-AW et de la faction Gibril Ibrahim du MJE. Au cours de cette réunion, l'ALS-MM et la faction Gibril Ibrahim du MJE ont répondu par écrit aux demandes formulées par le Gouvernement soudanais, qui

souhaitait que le Document de Doha pour la paix au Darfour serve de fondement aux nouvelles négociations, et ont annoncé une nouvelle prolongation de la cessation unilatérale des hostilités pour une période de six mois. Le responsable de l'ALS-AW a à son tour rencontré le Représentant spécial conjoint et s'est déclaré déçu que la MINUAD semble se retirer du Darfour. Le Représentant spécial conjoint s'est de nouveau entretenu avec les responsables des trois mouvements à Paris en juin. Au cours de cette réunion, l'ALS-MM et la faction Gibril Ibrahim du MJE ont nié toute violation par leurs mouvements de leurs cessez-le-feu déclarés unilatéralement et affirmé qu'elles avaient au contraire été attaquées par les forces gouvernementales et n'avaient fait que se défendre.

Apport d'un appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour par la facilitation de réunions de ses principaux mécanismes

14. En septembre 2016, le Représentant spécial conjoint a assisté à une cérémonie au cours de laquelle le Président soudanais a annoncé que l'Autorité régionale pour le Darfour serait dissoute, que les autres dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour seraient mises en œuvre par les cinq commissions établies en application du Document et que les fonds continueraient d'être régis par de nouveaux dispositifs supervisés par une structure qui serait constituée au sein de la présidence. Il a été pris acte de la dissolution de l'Autorité et des résultats que celle-ci a permis d'obtenir lors de la douzième réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, tenue à Khartoum en mars 2017. Les arrangements à adopter à la suite de la dissolution de l'Autorité, l'examen des autres dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et les modalités de leur mise en œuvre dans le cadre de la nouvelle structure qui succèdera à l'Autorité ont également été examinés au cours de cette réunion.

15. La MINUAD a continué d'apporter un appui technique et logistique afin de mener à terme le processus de dialogue et de consultation interne au Darfour et de permettre, au niveau local, une plus grande adhésion des intéressés au processus de paix. Ce processus de dialogue et de consultation est entré dans sa deuxième phase, grâce aux fonds fournis par le Gouvernement soudanais et à une importante subvention octroyée ensuite par l'Union européenne. Lors d'une réunion du conseil exécutif chargé des consultations tenue en septembre 2016, l'Opération a présenté les conclusions et les recommandations issues de la première phase des consultations menées à l'échelle des localités. Elle a facilité la poursuite du processus de dialogue et de consultation interne dans les cinq États du Darfour en menant 17 consultations à cette fin entre septembre et novembre. Elle a également facilité la troisième phase du processus de consultation, qui a débuté en janvier 2017, en menant 22 consultations.

16. La Commission du cessez-le-feu a contrôlé et confirmé le désarmement et la démobilisation des parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et s'est régulièrement assurée du respect du cessez-le-feu permanent, y compris des arrangements définitifs en matière de sécurité concernant les ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan. Au cours de l'exercice, elle a tenu deux réunions avec les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des mouvements affiliés, en sus des 25 réunions organisées dans ses bureaux auxiliaires du secteur Sud.

17. En outre, l'Opération a continué de fournir un appui logistique, notamment sous la forme d'espaces de bureaux et de moyens de transports, aux représentants des parties signataires qui partageaient les locaux de la Commission du cessez-le-feu au quartier général d'El-Fasher et dans les bureaux de secteur du Darfour septentrional, du Darfour méridional et du Darfour occidental.

18. La MINUAD a fourni une assistance technique et logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi qu'une aide pécuniaire aux fins de la démobilisation de 2 024 membres des mouvements armés signataires du Darfour oriental, du Darfour central et du Darfour occidental, conformément aux arrangements définitifs en matière de sécurité énoncés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. La Commission du cessez-le-feu a assuré le suivi et le contrôle des ex-combattants, tandis que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé des réunions d'information sur la réintégration et le Programme alimentaire mondial a fourni trois mois de rations alimentaires dans le cadre du programme de réinsertion.

19. Afin de déterminer les moyens d'appuyer les initiatives du Gouvernement pour lutter contre la prolifération des armes et des munitions dans les communautés de l'ensemble du Darfour, la MINUAD a organisé en mai 2017 un atelier de consultation interne sur les armes légères et de petit calibre, au cours duquel il a été décidé de prendre les mesures suivantes : a) examiner la stratégie de l'Opération relative à ces armes pour la période 2014-2016 et obtenir des éclaircissements du Gouvernement à ce sujet ; et b) renforcer la collaboration avec le Gouvernement et les chefs coutumiers en vue de réduire le nombre d'armes détenues par la population civile au Darfour.

20. La MINUAD a mené des opérations d'évaluation des risques et de neutralisation d'explosifs dans 208 villages du Darfour, qui ont permis d'identifier 268 zones dangereuses et de procéder à l'enlèvement et à la destruction en toute sécurité de 5 475 restes explosifs de guerre et de 52 987 cartouches de munitions d'armes de petit calibre présentant un danger pour la population locale. Des activités de sensibilisation au danger des explosifs ont également été menées auprès de la population des villages et des camps de déplacés ; 191 747 personnes, dont des femmes et des enfants, en ont bénéficié directement. La MINUAD a également dispensé au personnel du Centre national de lutte antimines des séances de formation à la direction des opérations de déminage, aux gestes élémentaires de survie et à l'établissement de comptes rendus à l'intention des donateurs, l'objectif étant de continuer à renforcer les capacités du Centre et à favoriser la maîtrise des programmes au niveau national. Ces activités ont contribué à protéger les populations locales du danger imminent que représentent au Darfour les explosifs provenant des conflits armés.

Protection des civils et appui à l'acheminement d'aide humanitaire

21. La protection des civils est demeurée au premier plan du mandat de l'Opération, conformément à la résolution [2296 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Au cours de l'exercice et en collaboration étroite avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a procédé à une évaluation et un examen consultatifs de la stratégie de protection des civils, qui l'ont conduite à affiner cette stratégie pour la période 2017-19. La stratégie affinée tient compte des difficultés et des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre du mandat de protection des civils aux niveaux stratégique aussi bien qu'opérationnel, et au quartier général de la mission aussi bien que plus avant sur le terrain, dont ont été tirées trois recommandations stratégiques essentielles : a) le renforcement de la coordination entre composantes ; b) une définition plus claire des attributions, témoignant d'une vue d'ensemble de la Mission ; c) l'amélioration de la formation et de la communication dans le domaine de la protection des civils, ainsi que de l'élaboration des messages s'y rapportant. Ce processus a permis de renforcer l'intégration de la mise en œuvre du mandat de protection des civils de la MINUAD entre les différentes composantes de l'Opération et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, l'accent étant mis en particulier sur la rapidité d'alerte et de réaction au niveau des bases d'opérations et

des secteurs. La stratégie améliorée a été approuvée par le Représentant spécial conjoint par intérim en février 2017.

22. Tout en plaidant en faveur de la liberté d'accès aux populations ayant besoin d'être protégées, l'Opération a notamment privilégié la hiérarchisation des risques d'un point de vue stratégique et opérationnel. En particulier, dans le cadre du suivi de l'évaluation stratégique des objectifs à atteindre au Soudan et en coordination étroite avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les bureaux de secteur de la MINUAD ont complété le bilan de la situation en matière de protection dans les camps de déplacés et autres camps répartis dans l'ensemble du Darfour. Ils ont recommandé d'accorder la priorité aux camps de déplacés dans lesquels la protection des civils est la plus menacée et de définir les mesures à prendre pour y remédier en hiérarchisant les activités et les ressources correspondantes.

23. Grâce à une plus grande présence sur le terrain, et notamment au renforcement des équipes intégrées de protection dans les cinq secteurs, l'Opération a coopéré étroitement avec les populations locales pour obtenir les informations nécessaires aux alertes rapides, condition indispensable d'une meilleure planification des patrouilles à l'appui des civils vulnérables (principalement les personnes déplacées) et de la coordination et de l'intégration des interventions rapides dans les situations d'urgence.

24. L'Opération a en outre fourni à ses partenaires humanitaires des escortes armées et d'autres services d'appui logistique afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour, et a plaidé pour que ses partenaires chargés de protéger la population ou d'apporter de l'aide humanitaire, ainsi qu'elle-même, puissent accéder librement aux populations touchées par les conflits.

25. La composante police de la MINUAD a continué d'encourager les responsables de la police soudanaise, aux niveaux national et régional ainsi qu'aux niveaux des États, à développer et renforcer leurs capacités en ce qui concerne la police de proximité afin d'assurer la sécurité des personnes déplacées. L'Opération a organisé des réunions du comité de coordination du renforcement de la police au niveau fédéral et régional et au niveau des États, pour garantir la mise en œuvre du mémorandum d'accord signé avec la police soudanaise.

26. La MINUAD a mené des opérations de police de proximité concernant le bois de chauffe et les activités agricoles et de subsistance, ainsi que des patrouilles de village et de ville afin de veiller à la protection des personnes déplacées. Les composantes militaires et de police de l'Opération ont également mené des patrouilles conjointes d'évaluation de la sécurité aux fins de la collecte d'informations, de l'appui aux systèmes d'alerte rapide, de la surveillance des conditions de sécurité et de la facilitation de l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle.

27. La MINUAD a mené des patrouilles militaires de nuit, ainsi qu'à court et à long rayon d'action, pour assurer la protection des civils et du personnel et du matériel des Nations Unies. Ces patrouilles et ces escortes de convois humanitaires ont contribué à sécuriser l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils en difficulté au Darfour. L'Opération a également continué de fournir un appui à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organismes humanitaires, et a veillé, en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat, à l'organisation régulière de réunions consacrées à la coordination civilo-militaire sur le terrain, afin de favoriser l'obtention d'un consensus sur l'apport de l'appui nécessaire aux acteurs humanitaires.

28. Dans les zones dans lesquelles les personnes déplacées sont retournées, la MINUAD a continué d'appuyer le rétablissement de l'appareil de justice pénale en aidant à mettre en place l'infrastructure judiciaire nécessaire, notamment des

tribunaux, des bureaux du procureur et des infrastructures pénitentiaires dans les zones prioritaires ; en organisant des formations visant à renforcer les capacités des procureurs des États du Darfour occidental et du Darfour septentrional, y compris des magistrats du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour ; et en contribuant aux mécanismes de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. En collaboration avec le service de formation de la magistrature soudanaise et l'Institut national de formation aux sciences juridiques et judiciaires, l'Opération a formé à la médiation des juges des tribunaux ruraux de trois États du Darfour, afin de les aider à mieux régler par cette approche les différends et les conflits locaux, notamment les litiges fonciers et autres facteurs de conflit. Le nombre de différends tribaux réglés par voie de médiation par les juges des tribunaux ruraux ainsi formés a considérablement augmenté, en particulier au Darfour occidental.

29. En collaboration avec la Direction générale des prisons et de la réforme du Soudan, l'Opération a également mis au point des documents stratégiques clefs sur les directives générales applicables aux prisons, un manuel sur l'audit et l'inspection des prisons, un cadre stratégique et des programmes de formation du personnel de l'administration pénitentiaire soudanaise. En outre, elle a continué de former des agents pénitentiaires de tous les États du Darfour à la gestion des centres pénitentiaires et aux procédures opératoires conformes aux normes internationales, et a appuyé les autorités nationales dans la mise en place de programmes de réinsertion des détenus. L'Opération a également poursuivi la mise en œuvre de petits projets à effet rapide visant à remédier au manque d'infrastructures critiques dans plusieurs établissements pénitentiaires de différents secteurs, en particulier dans ceux se trouvant dans les zones de retour prioritaires dans lesquelles on s'efforce de rétablir l'appareil de justice pénale, ou à proximité.

30. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, la MINUAD a continué d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et les problèmes en matière de protection, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, de les signaler et de surveiller la situation. S'agissant des motifs d'inquiétude relatifs aux droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et la violence fondée sur le sexe, l'Opération a collaboré avec le Gouvernement soudanais et d'autres acteurs importants en vue de mieux s'acquitter de sa responsabilité première, qui consiste à protéger les civils, en faisant œuvre de prévention et en assurant la rapidité des alertes et des interventions. L'Opération a également continué de vérifier que le Gouvernement soudanais respectait les engagements qu'il avait pris sur les plans international et régional, s'agissant des mécanismes d'administration de la justice et de justice transitionnelle et de la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits.

31. La MINUAD a également plaidé en faveur de l'élaboration et de la consolidation du cadre juridique nécessaire à la création et au fonctionnement des mécanismes de promotion des droits de l'homme et de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris le Tribunal spécial pour le Darfour. Elle a appuyé les activités visant à renforcer les capacités des institutions étatiques et non étatiques, y compris les organisations de la société civile, afin d'accroître la présence de défenseurs des droits de l'homme au Darfour, ainsi que leurs capacités et compétences, et a apporté son soutien aux travaux d'un titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme (l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan), ainsi qu'à ceux de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de ses mécanismes spéciaux.

32. La MINUAD a continué de favoriser la prise en compte systématique des droits de l'enfant et de la protection de l'enfant, grâce au renforcement des capacités et à la formation des casques bleus et du personnel apparenté aux fins de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et des directives d'orientation relatives à la prise en compte systématique de la protection, des droits et du bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Elle a en outre continué à sensibiliser au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles commises sur la personne d'enfants au moyen d'une campagne intitulée « Protéger les enfants, soutenir les efforts de la MINUAD – Pas de relations sexuelles avec des mineurs » en distribuant plus de 9 000 cartes au format de poche traduites en 12 langues et en plaçant 80 affiches et 20 banderoles dans des endroits stratégiques répartis dans l'ensemble de la mission, afin de bien faire comprendre que toute activité sexuelle avec un enfant (c'est-à-dire toute personne âgée de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge local de la majorité ou du consentement, et que la méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme moyen de défense.

33. L'Opération a également plaidé auprès des parties prenantes locales, y compris la police et les forces armées soudanaises, les personnalités locales, les groupes de travail sectoriels et sous-sectoriels des Nations Unies, et les organisations non gouvernementales locales et internationales, pour que des mesures soient prises dans le cadre des programmes en vue de prévenir et de combattre les violations des droits de l'enfant. Elle s'est également fixé comme objectif de mieux assurer la protection des enfants par sa prise en charge au niveau local, de créer des comités de protection de l'enfance, de sensibiliser et de former plus de 7 000 membres d'institutions nationales et de communautés locales, et de diffuser à plus grande échelle la campagne intitulée « Pas d'enfants soldats – Protéger le Darfour » visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants comme combattants par les forces et les groupes armés, ainsi que lors des affrontements intra et interethniques.

Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

34. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération a continué d'apporter un appui important au règlement des conflits intercommunautaires et aux efforts faits pour remédier aux causes profondes des conflits. Elle a entretenu des contacts et procédé à des échanges avec les acteurs locaux pour recueillir des informations et observer les relations communautaires dans l'ensemble du Darfour. Lorsque des conflits intercommunautaires sont apparus, elle a mis à profit ses relations avec les communautés concernées, leurs chefs et les autorités locales, étatiques et fédérales pour inciter au dialogue et à la médiation, et proposé d'appuyer les processus de réconciliation engagés par les communautés ou les autorités elles-mêmes. Elle a continué à nouer ou à renforcer d'excellentes relations de travail avec l'équipe de pays des Nations Unies, les groupes de la société civile, les autorités locales, étatiques et fédérales, les chefs coutumiers et autres interlocuteurs et les principales parties prenantes du Darfour et de Khartoum.

35. **Darfour septentrional.** La MINUAD est restée en relation avec les autorités locales, l'administration autochtone, l'appareil de sécurité de l'État et d'autres parties prenantes pour discuter de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de réconciliation entre les Berti et les Zayadiyah. Bien qu'il n'y ait pas eu d'affrontement entre ces communautés depuis plus d'un an, toute tentative de réconciliation avait été impossible. Les tensions entre les Beni Hussein et les Rizeigat du nord s'étant accrues dans la région de Sereif depuis décembre 2016, la MINUAD a engagé le dialogue avec les chefs des deux communautés et mené deux missions sur le terrain dans la région en janvier 2017. En mars, en collaboration avec le PNUD et Oxfam America, elle a facilité la tenue d'une conférence pour la paix visant à désamorcer les tensions

entre les Beni Hussein et les Rizeigat ainsi que d'autres communautés de la région. La conférence avait également pour objectif de trouver des moyens de prévenir les conflits récurrents qui ont pour enjeux l'eau, l'or et les terres.

36. **Darfour méridional.** Les chefs des Massalit et des Fallata ont signé un accord de paix en juillet 2016. La MINUAD a suivi le processus de réconciliation et a proposé d'apporter son appui aux visites d'échanges effectuées par les deux communautés dans les localités de Greida et de Toulous pour plaider en faveur d'une coexistence pacifique. Elle a également proposé d'appuyer la diffusion de l'accord signé par les Salamat et les Taaïcha en mai dans la zone de Rehid el-Bardi. À la suite de la diffusion de l'accord conclu entre les Zaghawa d'Oum Kamalti et les Zaghawa de Ritana, 500 familles de la tribu des Zaghawa de Ritana sont rentrées de leur plein gré dans la région de Marla (à 48 km au sud-est de Nyala). En outre, après la signature d'une déclaration de paix entre les Four, les Misseriya, les Beni Halba, les Salamat, les Zaghawa et les Rizeigat en août, la MINUAD a mené deux missions d'évaluation, en septembre et en octobre, dans la localité de Chataya pour s'assurer de la mise en œuvre des dispositions de l'accord.

37. **Darfour oriental.** Des affrontements se sont produits par intermittence entre les Maaliya et les Rizeigat tout au long de l'année malgré les interventions menées sous l'égide du Gouvernement, toutefois un accord de paix a été signé entre les Rizeigat et les Agarba (un sous-clan des Maaliya) en août 2016. Les négociations entre les Rizeigat et les Maaliya qui ont eu lieu à Khartoum en octobre n'ont pas abouti. Par sa présence à Abou Karinka et à Daeïn, la MINUAD a continué de dialoguer avec les chefs des deux groupes pour éviter l'aggravation du conflit, qui avait pour origine un vol de bétail. La cause première du conflit, à savoir les différends fonciers, n'a toutefois pas été réglée. En août, les relations directes que l'Opération entretient avec les Maaliya et les Hamar ont empêché qu'un vol de bétail ne déclenche un conflit entre les deux groupes. En octobre, la MINUAD a assisté à la signature d'un accord de paix entre les Birgid et les Mahadi (un sous-clan des Rizeigat). En outre, lorsque des affrontements ont éclaté entre les Berti et les Maaliya en février 2017, la Mission a joué un rôle majeur pour éviter l'escalade en exhortant les jeunes Maaliya à ne pas riposter. Les autorités locales ont salué les campagnes et ateliers de sensibilisation de la MINUAD visant à promouvoir la coexistence pacifique, le renforcement des capacités locales en matière de règlement des conflits et le rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix.

38. **Darfour occidental.** En mai 2017, en coordination avec le Wali du Darfour occidental et le Sultan de Dar Massalit, la MINUAD et le PNUD ont organisé une conférence sur la coexistence pacifique à l'intention des dirigeants de l'administration autochtone. Celle-ci avait pour objet d'examiner les causes des conflits récurrents entre les populations arabes et les populations non arabes et les moyens de les prévenir à la suite des affrontements qui s'étaient produits à Mouli en janvier 2016 et à Azerni en mai 2016.

39. **Darfour central.** La MINUAD et le PNUD ont appuyé le plan de protection des cultures du Darfour central visant à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le plan de l'État a défini les rôles que devaient jouer les autorités de l'État, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD pour apporter un appui aux comités de protection des cultures de neuf localités, ce qui constituait l'un des domaines prioritaires énoncés dans la stratégie de l'Opération visant à lutter contre la violence intercommunautaire. En mai 2017, des affrontements ont eu lieu entre les Salamat et les Misseriya dans la localité d'Oum Doukhoun. La Mission s'est alors entretenue avec l'administration autochtone, le comité pour la coexistence pacifique et des représentants des personnes déplacées de Bindisi et d'Oum Doukhoun, ainsi qu'avec des agents de l'État, en vue d'encourager un règlement pacifique. Le 30 mai, un

accord a été signé entre les deux parties. En juin, la MINUAD a rencontré les chefs des comités de paix et de réconciliation ainsi que du comité pour la coexistence pacifique pour examiner la diffusion de l'accord de réconciliation et proposer son appui à cette fin.

40. À Khartoum, la MINUAD a tenu des réunions régulières avec les *chouras* de différentes communautés, dont les Maaliya, les Salamat, les Habbaniya et les Massalit, ainsi qu'avec de hauts responsables du Gouvernement soudanais, afin de mobiliser un appui en faveur de la réconciliation, de soutenir la participation des dirigeants de Khartoum aux processus de médiation et de les exhorter à inciter leurs homologues du Darfour à atténuer et prévenir la violence communautaire.

41. Au cours de l'exercice, la MINUAD a également facilité la signature de 18 accords de paix ou de cessation des hostilités, notamment entre les communautés suivantes : a) les Fallata et les Salamat ; b) les Mahada et les Aoulad Janoub ; c) les parties à l'Accord de Chataya ; d) les Agarba et les Rizeigat ; e) les Birgid et les Mahadi ; f) les Zaghawa et les Aoulad Zeïd (deux accords) ; g) les Berno et les Rizeigat ; h) les Four et les Misseriya ; i) les Massalit et les Rizeigat ; j) les Four et les communautés arabes de Tour ; k) les Berti et les Maaliya ; l) les Four et l'Armée de libération du Soudan-Paix et développement ; m) les Habbaniya et les Salamat ; n) les Beni Hussein et les Rizeigat ; o) les Salamat et les Misseriya ; p) les Gimir et les Rizeigat ; q) les Zaghawa d'Oum Kamalti et les Zaghawa de Ritana ; r) les Massalit et les Fallata.

42. En outre, en vue de prévenir et d'atténuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades, la MINUAD a organisé 45 campagnes pour la paix, 84 forums de dialogue et de consultation et 75 réunions d'information dans l'ensemble du Darfour à l'intention des agriculteurs, des nomades, des déplacés, des personnes rentrées chez elles, des chefs autochtones, des organisations de la société civile et des autorités locales.

43. En collaboration avec d'autres parties prenantes, la MINUAD a élaboré et mis en œuvre à l'intention des jeunes en situation de risque 26 projets de stabilisation des communautés dans 12 localités du Darfour, dont ont directement bénéficié 2 255 personnes. En plus de proposer des formations professionnelles et des possibilités d'emploi temporaire aux jeunes et aux femmes en situation de risque, ces projets ont également permis d'apporter un appui aux communautés concernées pour traiter de problèmes relatifs à l'état de droit, aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, aux travaux publics visant à accroître la sûreté et la sécurité et au soutien à apporter aux moyens de subsistance pour un relèvement rapide.

Services consultatifs à l'échelle de la mission et auprès d'autres parties prenantes

44. En collaboration avec les comités compétents et le Ministère des affaires sociales des cinq États du Darfour, la MINUAD a organisé six Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix. Ces manifestations ont réuni plus de 600 femmes et hommes, dont des membres des organes législatifs des États ainsi que des organisations de la société civile et des partis politiques, des personnes déplacées, des militants et des universitaires. Les participants ont dressé la liste de ce qui avait été accompli, notamment l'achèvement des consultations sur le plan d'action national pour la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

45. L'Opération a continué de tenir régulièrement des réunions de coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'échanger des informations et de mettre au point des stratégies communes portant sur des

réalisations conjointes, y compris la mise en commun des ressources, aux fins de l'exécution de programmes conjoints ou menés en collaboration dans l'ensemble du Darfour, tels que la campagne 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, la Journée internationale de la femme et les consultations de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix.

Points sur la situation politique à l'intention des organisations internationales, des partenaires et des acteurs humanitaires

46. Le Représentant spécial conjoint a informé les Ministres des affaires étrangères de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité au Darfour, en marge du vingt-septième Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Kigali en juillet 2016. Il a rendu compte de la situation au Darfour au Chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et aux Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, du Burundi et de l'Ouganda, en marge de la trentième session ordinaire du Conseil exécutif et du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine, tenus en janvier 2017, ainsi qu'au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenu en février 2017. Il a rencontré le Chef du Groupe de mise en œuvre et a fait le point sur les efforts de paix au Darfour en décembre 2016 et en février 2017. Lors des 662^e et 691^e sessions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenues en février et en juin 2017, il a fait un exposé sur l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire au Darfour.

47. Le Représentant spécial conjoint et l'Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour le Soudan et le Soudan du Sud ont tenu une série de réunions à Doha en décembre 2016, au cours desquelles ils se sont entretenus du processus de paix et de la cessation des hostilités avec le Vice-Premier Ministre du Qatar. En outre, au cours de la visite qu'il a effectuée à Genève en mai 2017, le Représentant spécial conjoint s'est entretenu tour à tour avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, des ambassadeurs africains et divers représentants des donateurs et les a informés de la situation sur les plans politique et humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour. Il a par ailleurs rencontré à maintes reprises au cours de l'exercice des représentants de la communauté internationale et des donateurs, des envoyés spéciaux et des ambassadeurs, pour les tenir informés des activités de médiation en cours, ainsi que de l'évolution de la situation sur les plans politique et humanitaire et des conditions de sécurité au Darfour.

C. Activités d'appui de la mission

48. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui a fourni des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients pour aider l'Opération à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants et en améliorant la qualité des services tout en réalisant des gains de productivité.

49. Au cours de l'exercice, la Mission a supprimé 75 postes et 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions), transformé 9 postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en postes soumis à un recrutement national et reconfiguré ses structures organisationnelle et hiérarchique afin de mettre la composante appui en adéquation avec les principes de la stratégie globale d'appui aux missions. Cela a permis de fournir la souplesse nécessaire pour exécuter le mandat de l'Opération, ainsi que pour s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain.

50. Principalement en raison de la topographie inhospitalière et du peu d'infrastructure routière et ferroviaire au Darfour, la Mission a continué de faire largement appel aux moyens aériens pour répondre à ses besoins opérationnels et

logistiques. Au cours de l'exercice, elle a utilisé 5 avions et 19 hélicoptères sur 35 sites, à savoir 31 héliports et 4 grands aéroports (El-Fasher, Nyala, Geneina et Khartoum). Les opérations aériennes de la MINUAD se sont heurtées à des difficultés pendant l'exercice considéré et ont en particulier été considérablement perturbées par les restrictions imposées aux vols directs entre les bases d'opérations des différents secteurs, l'octroi tardif des autorisations d'entrée et de sortie de ses appareils, la limitation des créneaux impartis aux opérations aériennes au Darfour, la restriction de l'utilisation d'Obeid comme aéroport de déroutement, l'approbation tardive des manifestes de passagers et de cargaisons, et les annulations de vols décidées à la dernière minute par les autorités.

51. La MINUAD a reconfiguré les nœuds de son réseau satellitaire dans 33 sites et regroupé ses principaux éléments d'infrastructure critique à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Elle a également restructuré son dispositif de sécurité informatique, installé des centres de données informatiques critiques dans l'ensemble de la mission et procédé à la mise à jour des logiciels de ses ordinateurs et serveurs, réduisant ainsi le risque d'attaques liées aux logiciels des systèmes.

52. L'Opération a étudié la possibilité de mettre en service un système satellite à temps de latence réduit présentant un bon rapport coût-efficacité, actuellement mis à l'essai dans certaines missions déployées en Afrique de l'Est. Il a cependant été estimé qu'une telle solution n'était guère adaptée à la MINUAD du fait de la difficulté d'importer le matériel nécessaire et d'obtenir les autorisations d'exploitation de fréquences et l'approbation des autorités.

53. Au cours de l'exercice, l'Opération n'a pas été en mesure d'acquérir les 16 groupes électrogènes industriels qu'elle avait prévu d'acheter. Elle a de ce fait connu une pénurie d'électricité plus importante et des coupures de courant fréquentes dans de nombreux sites. Pour remédier temporairement au problème, la MINUAD a transféré aux sites de production énergétique qui fonctionnaient la demande émanant des zones touchées. Cela a réduit les capacités de réserve et il existe un risque de panne de courant complète en cas d'incident technique. La Mission entend donc privilégier l'acquisition de groupes électrogènes industriels au cours de l'exercice 2017/18 pour remplacer les appareils vétustes et contribuer à la modernisation des sites de production d'électricité existants.

54. La MINUAD avait prévu de remplacer 11 véhicules à usage spécial au cours de l'exercice. Toutefois, du fait de retards d'expédition du constructeur, ces véhicules n'ont pas été livrés au cours de l'exercice. L'Opération a été informée de l'arrivée de 10 d'entre eux à Port Soudan en août 2017.

55. Le système électronique de gestion des rations a été intégralement mis en service au cours de l'exercice et a permis d'assurer le suivi, le contrôle et la gestion de 10,8 tonnes de rations sur 83 sites. Le système électronique de gestion des carburants a également été mis en service dans son intégralité et a permis d'assurer le suivi de 50,1 millions de litres de carburant fournis à la MINUAD dans 37 points de distribution répartis dans l'ensemble de la Mission.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

56. La direction de la MINUAD a continué de communiquer régulièrement avec les Chefs d'autres missions de la région, en particulier la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), en vue de veiller à la complémentarité de l'action menée. En novembre 2016, la MINUAD a participé à une réunion rassemblant des spécialistes

des questions liées à l'Armée de résistance du Seigneur organisée à Entebbe (Ouganda), durant laquelle différents points ont été examinés. Toutefois, la cinquième réunion du forum régional, qui devait être organisée par la MINUSS à Entebbe, n'a pas eu lieu du fait d'un calendrier trop chargé.

57. L'incursion au Darfour septentrional, en mai 2017, de mouvements armés venant de Libye a amené la MINUAD à coopérer étroitement avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). L'Opération a établi des contacts directs avec la MANUL pour évaluer et analyser les questions transfrontières concernant le Darfour et la Libye, en vue de parvenir à une même appréciation de la situation politique et des conditions de sécurité et de leur incidence sur le Darfour, le reste de la région et les deux missions.

58. En janvier 2017, une mission de la FISNUA portant sur le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a effectué une visite dans la base d'opérations de Bouram, au Darfour méridional, pour examiner divers moyens de mettre en place un poste de commandement de secteur du Mécanisme conjoint dans cette base d'opérations.

59. Le Centre de services régional d'Entebbe a continué d'apporter un appui régional, notamment à l'Opération, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service des fonctionnaires, prestations et états de paie, information financière, services au personnel en tenue, règlement des fournisseurs, voyages autorisés au titre des avantages du personnel et déplacements professionnels, traitement des demandes de prestations, services de caisse, services de formation et de conférence et services informatiques.

E. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

60. En ce qui concerne les questions de stratégie et d'orientation générale, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont tenu des réunions bimestrielles pour fournir des conseils et un appui aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux chefs des composantes de la MINUAD sur des questions complexes liées à la coordination des interventions d'urgence et des activités menées en matière de protection, d'aide humanitaire, de relèvement et de développement au Darfour, et notamment sur la mise en œuvre du Cadre stratégique intégré. Ces réunions ont été coprésidées par l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé de la protection et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, et elles ont eu lieu tour à tour à Khartoum et El-Fasher.

61. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont également entrepris l'élaboration d'un cadre stratégique intégré pour la période 2017-2019. La MINUAD et le Bureau du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire ont commencé à planifier ces travaux en octobre 2016, ce qui a donné lieu à l'organisation d'un atelier en avril 2017. Les deux parties sont convenues de collaborer et de travailler de concert sur diverses questions, y compris l'état de droit, les droits de l'homme, les solutions durables et la consolidation de la paix, conformément au mandat de l'Opération et compte tenu du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2021) et de la « Stratégie humanitaire pluriannuelle 2017-2019 » pour le Soudan. Le cadre dont il a été convenu vise à renforcer le lien entre action humanitaire, développement et paix en mettant à profit des produits communs qui contribueront à l'obtention de résultats collectifs.

62. La MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont continué de se réunir régulièrement pour examiner les problèmes et les mesures de routine et d'urgence en matière de protection. Au quartier

général de l'Opération, le Groupe mixte chargé de la protection a fourni des conseils stratégiques et des orientations politiques et assuré la coordination pour ce qui est des questions de politique générale relatives à la protection des civils dans l'ensemble du Darfour. Le Groupe a également suivi les progrès d'ensemble de la mise en œuvre, dans le cadre de la stratégie de protection des civils, des plans opérationnels établis par les Groupes mixtes de niveau sectoriel chargés de la protection et leur a fourni un appui. Au niveau sectoriel, les Groupes mixtes chargés de la protection constituent la principale instance de coordination entre les composantes civile, militaire et de police de l'Opération, ainsi qu'entre la MINUAD et les acteurs humanitaires, pour ce qui est des questions de protection. Ces structures sectorielles se sont réunies tous les mois et ont fourni des conseils et un appui sur les questions de protection aux bases d'opérations, aux équipes intégrées de protection et aux dispositifs de patrouille du Centre d'opérations conjoint, en mettant l'accent sur les menaces pesant sur les civils et les mesures prises en conséquence, une attention particulière étant accordée à la prévention fondée sur la mobilisation communautaire et politique et à la mise en place d'un environnement protecteur.

63. Au cours de l'exercice et en étroite coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la MINUAD a mis en place sur le terrain des dispositifs de liaison et des instances de coordination civilo-militaire au niveau des secteurs, l'objectif étant de renforcer les échanges entre la MINUAD et les organisations humanitaires. En outre, en coordination avec l'Opération, les organisations humanitaires ont élaboré un projet de directives sur la coordination entre les intervenants humanitaires et les militaires et acteurs du secteur de la sécurité au Darfour, dont principalement la MINUAD. Le principal objectif de ces directives était de fournir des orientations opérationnelles succinctes sur les relations entre la MINUAD et les partenaires humanitaires au Darfour, afin d'assurer une communication adéquate entre les différents acteurs et de renforcer la coordination des activités tout en préservant et en favorisant l'espace humanitaire, les possibilités d'accès et le respect des principes en la matière. À cet égard, un groupe consultatif civilo-militaire a été créé pour fournir des conseils stratégiques et opérationnels sur les questions de coordination civilo-militaire des opérations humanitaires au Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan et à l'adjoint du Représentant spécial conjoint chargé de la protection.

64. La stratégie actualisée de l'Opération pour remédier à la violence intercommunautaire au Darfour, adoptée en juin 2016, était en cours de mise en œuvre pendant l'exercice. Cette stratégie confère au Gouvernement soudanais un rôle moteur et définit ce que la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires locaux et internationaux pourraient faire pour lutter ensemble contre la violence intercommunautaire. Les mécanismes de coordination interne et externe mis en place au quartier général de la Mission et dans les secteurs ont permis de déterminer et de mettre en œuvre un certain nombre d'interventions au cours de l'exercice. Au Darfour central, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont affecté des ressources financières et techniques au plan de protection des cultures. Au Darfour occidental, la MINUAD a siégé au comité chargé d'aider les autorités de l'État à prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs. En outre, la MINUAD et le PNUD, en coordination avec le Wali et le Sultan de Dar Massalit, ont organisé en mai 2017 une conférence sur la coexistence pacifique à l'intention des responsables de l'administration autochtone. Au Darfour septentrional, la MINUAD a engagé le dialogue avec les commissaires des localités de Koutoum et de Waha afin d'établir au niveau local des mécanismes de coordination visant à régler les conflits intercommunautaires. En outre, en collaboration avec le PNUD et Oxfam America, la MINUAD a aidé les autorités de l'État, par l'intermédiaire du commissaire de la localité de Sereif et de l'administration autochtone, à organiser en mars 2017 une

conférence pour la paix de deux jours afin de régler les conflits entre les Beni Hussein et les Abbala (un sous-clan des Rizeigat du nord) ainsi qu'entre d'autres communautés de la région.

65. La MINUAD a également continué de collaborer avec le PNUD sur les questions relatives aux droits de l'homme, notamment en organisant un atelier sur ce thème ; en mettant au point un ensemble d'approches du développement du Darfour fondées sur les droits de l'homme ; en exécutant un projet relatif à l'état de droit ; et en menant des activités visant à renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme. L'équipe de pays des Nations Unies a en outre appuyé les interventions de l'Opération au niveau national et a financé un projet visant à élaborer des stratégies de protection des témoins et des victimes d'actes criminels au Darfour.

66. L'Opération a continué d'assurer le secrétariat de l'équipe spéciale de pays chargée de surveiller et de signaler les violations graves commises à l'encontre des enfants. Un rapport de synthèse sur de tels actes commis par les parties au conflit au Darfour a été établi sur une base trimestrielle et soumis aux fins de l'élaboration de la note horizontale globale du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. L'Opération a aussi poursuivi ses activités de coordination, à l'échelon des États, avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales internationales en coprésidant, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les réunions mensuelles du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, qui s'est employé à corroborer, en temps voulu et dans un souci d'exactitude et d'objectivité, les allégations de violations à l'encontre des enfants et à réunir les éléments de preuves nécessaires, à obtenir un appui spécifique en faveur des enfants, en matière de programmes et de plaidoyer, et à permettre à l'Opération et aux autorités des États du Darfour d'élaborer des mesures appropriées de prévention et d'intervention.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : appui au processus de médiation

67. Au cours de l'exercice considéré, le Darfour a connu une période de calme et de stabilité relatifs du fait de l'atténuation des combats opposant les forces gouvernementales aux mouvements armés et grâce à l'avancée des pourparlers de paix, notamment la signature de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan par les mouvements armés en août 2016. Le Gouvernement soudanais avait déjà signé ledit Accord en mars. Toutefois, certaines zones de la région ont été, elles, le théâtre d'une recrudescence de conflits d'ordre communautaire.

68. S'agissant du processus de paix, la MINUAD a participé à toutes les réunions et consultations organisées entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés et a maintenu constamment la communication avec toutes les parties prenantes. Les consultations ont abouti à la signature par les mouvements armés de l'Accord relatif à la feuille de route, présenté par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et exposant la procédure officielle visant à mettre un terme à la guerre qui secoue le Darfour et les deux zones, (les États du Nil bleu et du Kordofan méridional), ainsi qu'à répondre aux besoins humanitaires urgents et à s'attaquer aux causes profondes du conflit. Les pourparlers sur la cessation des hostilités, qui ont suivi la signature de l'accord par les mouvements armés, se sont interrompus brutalement, faute d'accord entre les parties sur quatre questions névralgiques, notamment la question de savoir si le Document de Doha pour la paix au Darfour

devrait ou non servir de base à toute négociation et la question controversée des « localités ou des zones », le Gouvernement soudanais souhaitant que les mouvements non signataires divulguent le nom des localités où ils sont basés au Darfour alors que ces derniers ont fait valoir qu'ils fourniraient des informations portant uniquement sur les zones sous leur contrôle.

69. L'Opération a apporté un appui opérationnel, technique et logistique aux fins de l'application, à l'échelle locale, du Document de Doha pour la paix au Darfour et a facilité à cet effet la tenue d'un dialogue interne au Darfour auquel ont été associés la société civile, les personnes déplacées, les jeunes et les femmes. Des préparatifs étaient en cours en vue de lancer des consultations avec les États et les réfugiés. En outre, l'Opération a assuré le suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à la suite de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre 2016 et fourni un appui à la réunion de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour qui s'est tenue à Khartoum en mars 2017.

70. Le plan de communication stratégique de l'Opération pour l'exercice considéré reposait sur un dispositif dynamique de diffusion de l'information faisant appel à des supports numérique, papier et audiovisuel, ainsi que sur l'organisation de manifestations. Il s'agissait principalement de communiquer en temps voulu des informations précises au moyen de toutes les plateformes disponibles afin de s'adresser directement au public cible et aux parties prenantes. La stratégie de communication est demeurée axée sur les principaux volets du mandat de l'Opération, à savoir la protection des civils, la facilitation de la sécurité des déplacements du personnel humanitaire afin que l'aide parvienne aux personnes les plus vulnérables et les efforts de médiation politique et intercommunautaire liés au processus de paix. Le succès de cette stratégie est dû au renforcement de la coordination entre le quartier général et les bureaux de secteur implantés au Darfour, qui a permis de diffuser auprès du public ciblé des informations approfondies sur les activités menées, les succès obtenus et les obstacles rencontrés au cours de l'exercice.

Réalisation escomptée 1.1 : Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale pour le Darfour en collaboration avec le Gouvernement soudanais et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

1.1.1 Aboutissement des négociations sur un accord de paix pleinement représentatif, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que les autres organisations régionales et internationales (2014/15 : pas d'accord conclu ; 2015/16 : pas d'accord conclu ; 2016/17 : conclusion d'un accord de cessation des hostilités et d'un accord de paix pleinement représentatif)

Il n'a pas été conclu d'accord de paix pleinement représentatif. La MINUAD a continué à promouvoir la tenue de pourparlers directs entre les mouvements armés et le Gouvernement soudanais dans le but de parvenir à un accord de paix pleinement représentatif et est restée en contact et a tenu des consultations avec des membres des trois mouvements armés du Darfour (Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid). Ces efforts ont abouti à la signature d'un Accord relatif à la feuille de route par les deux mouvements du Darfour (Mouvement pour la justice et l'égalité – faction Gibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan – faction Minni Minawi) le 8 août 2016, en vertu duquel les mouvements armés et le Gouvernement soudanais se sont engagés à dialoguer sur les points suivants : a) des bases solides fixant comme priorité la négociation d'un règlement, mettant un terme à la guerre et garantissant l'acheminement des secours en toute

sécurité ; b) les moyens de tirer parti du dialogue national ; c) l'élaboration d'un plan de travail visant à garantir un dialogue sans exclusive, les libertés fondamentales, la libération des prisonniers politiques et la conception d'un tableau de suivi de la mise en œuvre des accords. Malgré ces progrès, les efforts se sont poursuivis pour persuader l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid de se rallier au processus de paix. La MINUAD s'est, entre autres, engagée à travailler en coordination, à se réunir et à maintenir le contact avec la communauté internationale, les mouvements armés et les organisations internationales.

1.1.2 Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour, en particulier celles relatives au partage du pouvoir et des richesses, au cessez-le-feu permanent et aux arrangements finals en matière de sécurité, à l'enfance et au dialogue et aux consultations internes (2014/15 : 30 % ; 2015/16 : 70 % ; 2016/17 : 85 %)

Au cours de l'exercice considéré, la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix et la sécurité au Darfour n'a pas sensiblement avancé. Toutefois, la MINUAD a apporté un appui opérationnel, technique et logistique aux fins de l'application, à l'échelle locale, du Document de Doha pour la paix au Darfour, et, à cet effet, elle a favorisé la tenue de dialogues internes au Darfour ; 64 des 68 consultations locales ont eu lieu pendant la période considérée et des préparatifs étaient en cours pour les 4 consultations restantes et pour le lancement des consultations avec les États, la diaspora et les réfugiés. L'Opération a assuré le suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à la suite de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre 2016.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions mensuelles de la Commission du cessez-le-feu et des sous-commissions de secteurs afin d'examiner les questions liées aux violations des accords de paix et des arrangements en matière de sécurité, de régler les différends entre les parties signataires et de dresser la liste des questions à soumettre à la Commission conjointe	12	Réunions ont été organisées, à savoir 6 réunions au secrétariat de la Commission du cessez-le-feu à El-Fasher et 6 réunions des sous-commissions de secteurs. Les thèmes suivants, entre autres, ont été examinés au cours des réunions : les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour concernant les arrangements finals en matière de sécurité et le cessez-le-feu permanent ; les préparatifs en vue de la mise au point d'éventuels arrangements finals en matière de sécurité avec le Mouvement/Armée de libération du Soudan-Deuxième révolution ; des questions diverses ayant trait aux activités de la Commission du cessez-le-feu et des parties au conflit ; la planification et l'évaluation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; les propositions de projets de stabilisation des communautés.
Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour	7	Réunions ont été tenues au cours de l'exercice, à savoir 2 réunions avec les 5 membres permanents du Conseil de sécurité et 5 réunions bilatérales avec des membres de la communauté internationale à Khartoum à l'appui de la mise en

Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation

Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix

œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour.

6 Consultations ont été organisées au cours de l'exercice considéré dans le rapport, comme suit :

En août 2016, le Représentant spécial conjoint a participé aux consultations qui ont conduit à la signature de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan et à l'ouverture des négociations sur la cessation des hostilités, à Addis-Abeba ;

En septembre 2016, l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques) s'est entretenu à Kampala avec les dirigeants du Mouvement pour la justice et l'égalité –faction Gibril Ibrahim et de l'Armée de libération du Soudan– faction Minni Minawi afin de définir la marche à suivre et de faire en sorte que la MINUAD joue un rôle de médiation plus actif entre les parties ;

En novembre 2016, la MINUAD a organisé à Addis-Abeba une réunion technique rassemblant des experts militaires du Gouvernement soudanais, les mouvements armés du Darfour, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le conseiller à la sécurité auprès de l'Envoyé spécial des États-Unis pour le Soudan et le Soudan du Sud, sur demande des parties susmentionnées, afin de résoudre la question des zones et des localités sous le contrôle des mouvements armés. Les parties ne sont pas parvenues à un accord sur la marche à suivre ;

En décembre 2016, 3 consultations ont été organisées avec le Vice-Premier Ministre du Qatar, en sa qualité de Président de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour. Ces réunions avaient pour but de faire avancer le processus de paix au Darfour. Il est ressorti de ces consultations que la MINUAD devrait s'adresser directement aux mouvements afin que ces derniers fassent part de leurs préoccupations quant au Document de Doha pour la paix au Darfour, condition *sine qua non* à la poursuite des pourparlers.

4 Réunions ont été organisées comme suit :

En juillet 2016, grâce aux bons offices de l'Envoyé spécial des États-Unis pour le Soudan et le Soudan du Sud, le Représentant spécial conjoint a rencontré à Paris Abdul Wahid al Nur, dirigeant de l'Armée de libération du Soudan – faction Abdul Wahid, pour tenter de le

convaincre de se rallier au processus de paix. Abdul Wahid al Nur a convenu d'organiser une réunion avec les dirigeants de son mouvement en septembre 2017 pour débattre de la possibilité d'adhérer au processus de paix ;

En août 2016, le Représentant spécial conjoint s'est entretenu avec les représentants du Mouvement pour la justice et l'égalité-Dabajo, à El-Fasher, pour débattre de la participation du Mouvement à la Commission du cessez-le-feu ;

En mai et juin 2017, le Représentant spécial conjoint a rencontré les mouvements à Paris à deux reprises, ce qui a abouti à la prorogation du cessez-le-feu unilatéral en juin 2017. Les mouvements ont également présenté une nouvelle proposition de feuille de route au Représentant spécial conjoint au cours de la réunion de mai. Toutefois, on s'employait toujours à la fin de l'exercice à convaincre les parties de signer un accord de cessation des hostilités.

Organisation de 6 réunions entre la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud en vue de synchroniser les voies de médiation au Soudan

2 Réunions ont été organisées au cours de l'exercice considéré dans le rapport, comme suit :

En août 2016, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a pris part à une réunion entre le président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Appel du Soudan (représenté par les partis d'opposition et les mouvements armés des deux zones et du Darfour), laquelle a abouti à la signature de l'Accord relatif à la feuille de route pour la fin des conflits au Soudan, à Addis-Abeba ;

En novembre 2016, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, en collaboration avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et, grâce aux bons offices de la MINUAD, a convoqué, à Addis-Abeba, une réunion technique sur les négociations en cours relatives à l'accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité– faction Gibril Ibrahim et l'Armée de libération du Soudan –faction Minni Minawi. À l'issue de la réunion, aucun progrès n'a été constaté sur la question relative aux localités ou aux zones, étant donné que les deux parties sont restées campées sur leurs positions respectives et ne sont pas convenues de la marche à suivre pour régler cette question.

Établissement de 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix par le Secrétaire général de l'ONU et par la Présidente de la Commission de l'Union africaine à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	Le nombre de réunions tenues inférieur aux prévisions s'explique par les désaccords entre les parties quant aux prochaines mesures à prendre.
Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à son intention	4 Rapports du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, à l'intention du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ont été établis en juillet, septembre et décembre 2016 et en mars 2017.
Organisation de 2 réunions de la Commission conjointe du Document de Doha pour la paix au Darfour et établissement de rapports à son intention	1 Réunion de la Commission de suivi a été organisée au cours de l'exercice. Le nombre de réunions inférieur aux prévisions s'explique par la décision de la Commission de suivi de se réunir uniquement si cela est jugé nécessaire.
Fourniture d'un appui, y compris technique et logistique, en vue de la planification et du déroulement du processus de dialogue et consultations internes au Darfour, notamment la conduite d'un dialogue et de consultations tout d'abord au niveau local, puis au niveau des 5 États et à Khartoum ; l'organisation de 1 consultation de la diaspora darfourienne et de 1 consultation des Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays voisins ; l'aboutissement du processus avec l'organisation d'un dialogue et de consultations finals sur le Darfour au niveau régional	Non Aucune question relative à des violations du cessez-le-feu n'a été portée à l'attention de la Commission conjointe par les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour. Par conséquent, aucune réunion n'a été convoquée et aucun rapport n'a été établi à l'intention de la Commission conjointe. Oui La 2 ^e phase des dialogues conduits au niveau local a débuté en septembre 2016. 42 réunions ont été organisées à l'échelle locale, dont 4 à Khartoum et 38 dans l'ensemble du Darfour. Les consultations au niveau des États ainsi que les consultations menées auprès de la diaspora et des réfugiés devaient se tenir une fois achevées les consultations au niveau local.
Tenue de réunions ou de forums consultatifs mensuels entre l'Autorité régionale pour le Darfour et les organisations de la société civile, les autorités et notables locaux, y compris les personnes déplacées, les femmes et les jeunes, afin de coordonner la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'exécution des activités de l'Autorité à l'échelle locale	Non À la suite de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour en septembre 2016, aucune de ces réunions n'a été organisée étant donné que l'organe chargé de succéder à l'Autorité régionale pour le Darfour, le Bureau de suivi de l'Accord de paix au Darfour, a été créé en théorie en janvier 2017. Ses compétences et son mandat restent à préciser par décret présidentiel.
Conduite de campagnes d'information mettant en avant les travaux de la MINUAD, notamment grâce à la distribution de documents d'information, y compris thématique, et d'articles promotionnels porteurs de messages clés en faveur du processus de médiation et de paix au Darfour, comme suit :	Au total, 81 activités de sensibilisation à l'échelle locale ont été menées, comme suit : 17 Ateliers ont été organisés, notamment en rapport avec la campagne « Darfour Women Talking Peace » (Les femmes darfouriennes parlent de la paix) dans le but d'améliorer et de renforcer le

10 ateliers à l'intention des déplacés, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux ;
 4 débats sur des sujets relatifs à la paix et leur lien avec la sécurité et le développement ;
 16 manifestations culturelles et représentations théâtrales ; 16 manifestations sportives ;
 16 concerts ; 2 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques ;
 16 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies ; 20 visites d'écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD

rôle des femmes en tant que médiatrices de la paix dans la communauté ;

- 4 Débats ont été organisés dans les universités des États du Darfour sur des questions relatives aux droits de l'homme dans le processus de paix ;
- 15 Manifestations culturelles et représentations théâtrales ont été organisées dans le but de faire connaître le mandat de la MINUAD et des journées internationales ont été observées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la Journée internationale de la paix, la Journée des Nations Unies et la Journée mondiale de la lutte contre le sida ;
- 8 Manifestations sportives ont été organisées, notamment des courses de chevaux et des tournois de football afin de rassembler les communautés, en particulier les jeunes, et d'élargir l'appui en faveur de la paix et de la réconciliation au Darfour ;
- 12 Concerts ont été organisés pour promouvoir la coexistence pacifique et 1 concert s'est tenu sous le thème « No life without peace » (Pas de vie sans la paix) ;
- 1 Journée portes ouvertes a été organisée en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies à l'occasion de la Journée des Nations Unies ;
- 14 Journées internationales reconnues par l'ONU ont été célébrées dans les 5 États du Darfour par les bureaux de secteur pour faire connaître les préoccupations de l'ONU et sensibiliser les communautés aux activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies et la MINUAD en faveur du processus de paix au Darfour ;
- 10 Visites dans les écoles ont été effectuées dans tout le Darfour.

Les difficultés liées à l'achat de supports de communication de qualité, en particulier pour les manifestations sportives et les visites d'écoles, ont conduit l'Opération à organiser moins d'événements que prévu. Les débats thématiques, en particulier sur les questions touchant les femmes, ont été plus nombreux que prévu en raison du succès auprès du public darfourien de la campagne « Darfour Women Talking Peace » lancée par l'Opération.

Conduite de campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération, comme suit : diffusion d'un feuilleton radiophonique comptant 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes ;

- 52 Épisodes du feuilleton radiophonique à succès « Rakubat Aba Saleh » ont été diffusés sur la radio Al Salam.

diffusion, en direct sur la radio publique du Darfour, de 8 émissions sur les activités de la MINUAD ; diffusion de 120 récits sur la dimension humaine du processus de paix d'une durée de 1 heure, 2 fois par jour ; diffusion de 1 programme hebdomadaire de 15 minutes sur les jeunes, les enfants et l'égalité des sexes ; diffusion de 12 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération

Produits multimédias, y compris vidéos ou télévisuels et papier : 4 messages d'intérêt général vidéos ou télévisuels ; 10 séquences vidéo non éditées (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux ; 5 documentaires vidéos de 15 minutes chacun ; 6 magazines bimestriels présentant des informations et des récits qui mettent en avant la dimension humaine du mandat de l'Opération ; 48 bulletins d'information hebdomadaires ; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et policière ; 1 livre sur les activités liées à l'exécution du mandat de l'Opération ; 40 banderoles différentes visant à mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération et 20 affiches thématiques différentes ; 8 brochures thématiques différentes sur des questions de fond ; 10 000 exemplaires du calendrier 2017 dans trois formats, y compris sous forme d'agenda ; 4 projets photos, dont au moins 1 exposition en dehors du Darfour ; 2 ouvrages photos ; 5 séries d'affiches sur les problèmes liés aux inégalités entre les sexes, y compris 1 sur le rôle des jeunes Darfourais, afin

- 13 Émissions radiophoniques sur les activités de la MINUAD ont été diffusées en direct, y compris la couverture en direct d'un débat à l'Université d'El-Fasher.
- 156 Épisodes d'une heure du programme « Yala Nebni Darfur » (Construire le Darfour) ont été produits et diffusés.
- 54 Reportages d'actualités traitant des activités de la MINUAD dans le cadre du processus de paix au Darfour ont été livrés au Siège de l'Organisation pour diffusion sur la Radio des Nations Unies.
- 37 Épisodes d'un programme pour enfants ont été produits et diffusés afin de sensibiliser à la protection de l'enfance dans le processus de paix.
- 16 Messages d'intérêt général ont été diffusés, lesquels faisaient la promotion des droits de l'homme, de la participation des femmes à la prise de décisions politiques, du mandat de la MINUAD et de la sécurité routière.

Les supports multimédias ci-après ont été produits :

- 4 Courts-métrages ont été produits, lesquels portaient sur les visites effectuées par le Représentant spécial conjoint, sur la conférence relative au processus de dialogue et de consultation interne au Darfour tenue à Kalimendo et sur la Journée internationale des volontaires organisée au camp de personnes déplacées à Abou Chok ;
- 4 Séquences vidéo non éditées (« B-roll ») ont été envoyées à l'intention des médias internationaux ;
- 2 Vidéos ont été produites, y compris une vidéo sur les activités communautaires intitulée « Drumming for peace in Darfur » (Le tambour pour la paix au Darfour) et un reportage, dans le cadre des informations sur l'état de droit, sur un soldat de la paix des Nations Unies a été produit ;
- 4 Éditions trimestrielles du magazine « Voices of Darfur » (Les voix du Darfour) présentant des récits mettant en avant la dimension humaine du

de sensibiliser la population à l'importance de la participation des femmes au processus de paix

mandat de l'Opération au Darfour ont été publiées ;

- 0 Bulletin d'information a été diffusé. Les bulletins ont été abandonnés pour éviter que les mêmes contenus ne figurent en double sous format numérique sur les sites des médias ;
 - 1 Lettre d'information (« Force Bulletin ») et 1 magazine (« Police Chronicle ») ont été publiés ;
 - 1 Récit sous forme de bande dessinée sur les activités de MINUAD a été achevé ;
 - 68 Banderoles et 44 affiches ont été conçues pour appuyer l'Opération dans ses activités de sensibilisation des communautés organisées dans les camps de personnes déplacées à l'occasion de la célébration des journées des Nations Unies et des campagnes de fond et des campagnes thématiques ont été consacrées par exemple au VIH, à l'égalité des sexes, à l'environnement, aux droits de l'homme, à des questions de sécurité, à la sécurité routière et à Umoja ;
 - 11 Brochures thématiques ont été publiées à des fins de sensibilisation et de communication sur les questions liées aux munitions, à l'égalité des sexes, à la police, et à l'appui de l'information dans les relations avec les médias ;
 - 10 000 Exemplaires du calendrier 2017, dans 3 formats différents, ont été imprimés et distribués ;
 - 5 Expositions photographiques ont été organisées, dont 3 au Darfour et 2 à Khartoum, en collaboration avec la Open University of Soudan et l'équipe de pays des Nations Unies ;
 - 1 Ouvrage photo a été publié, compilant les séries de « Photos du jour » ;
 - 3 Des affiches concernant la sensibilisation à l'égalité des sexes ont été imprimées.
- Oui Les sites Web interne et externe de la MINUAD ont été actualisés régulièrement et ont fait l'objet de mises à jour quotidiennes ; ils ont été illustrés jour après jour par des images avec légende dans le cadre de la série de « Photo du jour » afin de mieux faire connaître les activités de fond de l'Opération. En outre, les rubriques d'information ont été mises à jour régulièrement, notamment grâce à des notes d'information, des communiqués de presse et des avis aux médias.
- Non Des points presse hebdomadaires n'ont pas eu lieu étant donné que ces derniers ont été organisés uniquement en cas de besoin lorsqu'il

Actualisation du site Web de l'Opération, y compris par des mises à jour quotidiennes, et publication, au moins une fois par mois, d'exposés illustrés visant à appuyer et à mieux faire connaître les travaux menés par toutes les sections organiques dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Opération, en particulier en ce qui concerne le processus de médiation ; points de presse hebdomadaires ; diffusion d'informations à l'intention et en provenance des médias ; points d'information sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

était impératif d'exposer les avancées réalisées et les obstacles rencontrés sur le terrain.

Oui Les informations des médias ont été suivies chaque jour et analysées chaque semaine.

Oui Les informations ont été mises à jour sur les plateformes des médias sociaux officiels. Tous les bulletins d'information ont été distribués en arabe et en anglais.

Composante 2 : protection des civils

71. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a entrepris de perfectionner sa stratégie de protection des civils, sur la base de la résolution 2296 (2016) du Conseil de sécurité et du rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine concernant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2016/510). La stratégie a été perfectionnée en étroite coordination avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies concernés, dans l'ensemble des composantes de l'Opération. La stratégie perfectionnée de protection des civils de la MINUAD, approuvée par le Représentant spécial conjoint par intérim le 21 février 2017, a permis de faire la synthèse des difficultés et des pratiques optimales liées à l'exécution du mandat de protection des civils aux niveaux stratégique et opérationnel, ainsi qu'au quartier général de la mission et dans les zones reculées, et de formuler les trois recommandations stratégiques fondamentales ci-après : a) renforcer la coordination entre les différentes composantes ; b) clarifier davantage les rôles et les responsabilités dans le cadre d'une approche à l'échelle de la mission ; c) améliorer la formation, la communication et la transmission d'informations en rapport avec la protection des civils. Ce processus a permis à la MINUAD d'exécuter son mandat de protection des civils de façon plus harmonieuse dans l'ensemble des composantes et des sections, de concert avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs. Afin d'améliorer le contenu de la stratégie et de renforcer les responsabilités concernant l'exécution du mandat essentiel de protection des civils, la stratégie perfectionnée a été mise en place dans les cinq secteurs.

72. La MINUAD a continué d'employer la hiérarchisation stratégique des menaces et des problèmes dans tout le Darfour. Le Groupe mixte chargé de la protection et les Groupes mixtes chargés de la protection des secteurs ont continué de se réunir tous les mois au quartier général de l'Opération ou au niveau des secteurs pour donner des directives stratégiques, politiques et opérationnelles, appuyer la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la MINUAD, recenser et examiner les indicateurs d'alerte rapide propres à chaque secteur et assurer une planification appropriée afin d'apporter en temps voulu une protection efficace. L'Opération appuie le système d'alerte et d'intervention rapides en matière de protection des civils afin de prévenir les menaces de violences physiques sur les civils, de les recenser et d'y faire face. Des équipes intégrées de protection ont été constituées dans la plupart des bases d'opérations, dans les cinq secteurs, avec pour mission de collaborer étroitement avec les populations locales, de fournir des informations d'alerte rapide (essentielles pour mieux organiser les patrouilles affectées à la protection des civils vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans l'exercice de leurs activités de subsistance), et de mener des interventions rapides coordonnées et intégrées en cas d'urgence.

73. En octobre 2016, l'Opération, par l'intermédiaire des groupes mixtes chargés de la protection au niveau des secteurs, a procédé à un état des lieux dans 164 camps de

déplacés au Darfour. Cet état des lieux a été effectué conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial du Secrétaire général et de la Présidente de la Commission de l'Union africaine concernant la MINUAD et visait à examiner et à analyser la situation dans les camps de déplacés au Darfour. Des recommandations ont été formulées en vue d'accorder la priorité aux camps de déplacés dans lesquels la sécurité des civils est la plus menacée, et des mesures concrètes ont été proposées pour limiter les dangers et les atteintes à la sécurité. La priorité doit notamment être donnée aux activités de protection des civils de l'Opération et aux ressources consacrées à celles-ci.

74. Au cours de l'exercice considéré, les objectifs principaux de la composante militaire de la MINUAD étaient de protéger les civils et d'assurer la sécurité des organismes d'aide humanitaire et de développement ainsi que du personnel associé et des biens des Nations Unies. La MINUAD a effectué des opérations de sécurisation des zones afin d'étendre son influence en matière de sécurité et de renforcer sa présence au-delà de ses propres camps et bases d'opérations. Les objectifs susmentionnés ont été réalisés grâce à l'organisation de patrouilles fixes et mobiles dans les zones à haut risque. La composante militaire est également restée présente dans 34 bases d'opérations et deux bases opérationnelles avancées réparties dans les cinq secteurs du Darfour. En outre, pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire, des mécanismes de coordination civilo-militaire de l'action humanitaire ont été créés au quartier général de la mission et au niveau des secteurs pour augmenter le nombre d'escortes militaires fournies aux partenaires humanitaires au Darfour.

75. La composante police de la MINUAD, qui intervient à partir de 35 bases d'opérations et collabore avec les composantes civile et militaire, a continué d'assurer la protection physique des civils, notamment des femmes et des enfants, dans tout le Darfour en effectuant des patrouilles de sécurité efficaces dans les zones à risque de conflit élevé et les zones à forte concentration de déplacés. Elle a en outre renforcé ses relations et sa collaboration avec la police soudanaise en ce qui concerne la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre la MINUAD et les autorités gouvernementales soudanaises, ce qui a abouti à la création d'un comité pour le perfectionnement de la police au niveau national et d'un comité de coordination du perfectionnement de la police pour les cinq secteurs du Darfour. La composante police a également renforcé ses relations avec les autorités locales et les acteurs communautaires afin de permettre aux volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés de mieux collecter les informations destinées aux systèmes d'alerte rapide. À cet égard, elle a continué de renforcer les capacités de ces volontaires dans les domaines de la police de proximité, des droits de l'homme et de la violence sexuelle et sexiste, et a développé les capacités de la police soudanaise en matière de police de proximité, de détention et de traitement des suspects, de gestion de l'ordre public, d'informatique, d'enquêtes criminelles, de violence sexuelle et sexiste, et de droits de l'homme. L'Opération a également continué de coopérer avec l'équipe de pays des Nations Unies à tous les niveaux pour renforcer les capacités de la police soudanaise, et a poursuivi sa collaboration avec les acteurs humanitaires pour recenser les besoins en matière de sécurité des déplacés et appuyer l'acheminement de l'aide.

76. Au cours de l'exercice considéré, la MINUAD a fourni des services de lutte antimines ; elle a notamment neutralisé des restes explosifs de guerre et mené des activités de sensibilisation aux risques et de renforcement des capacités à l'intention du Centre national de lutte antimines. Après avoir obtenu l'autorisation du Gouvernement soudanais d'accéder au Jebel Marra au début de 2017, elle a effectué des opérations d'évaluation générale des risques liés aux explosifs et a sensibilisé la population locale aux dangers des restes explosifs de guerre. Afin de renforcer

l'appropriation nationale des activités de neutralisation des restes explosifs de guerre et de coordination de la lutte antimines, l'Opération a encadré les partenaires d'exécution nationaux dans la mise en œuvre des procédures de neutralisation des explosifs et munitions en toute sécurité et a dispensé une formation directe sur les normes d'assurance de la qualité au personnel du Centre national de lutte antimines.

77. L'Opération a continué de suivre et de signaler les problèmes en matière de droits de l'homme et de protection, en particulier ceux liés à la violence sexuelle et sexiste. La MINUAD a engagé le dialogue avec le Gouvernement soudanais et les autres principales parties concernées pour qu'ils s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire et a plaidé pour le développement et la consolidation du cadre juridique nécessaire à la création et au fonctionnement des mécanismes de promotion des droits de l'homme et de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle a aussi appuyé les efforts des pouvoirs publics et d'autres organismes en matière de renforcement des capacités ainsi que l'action du titulaire de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme, à savoir l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

78. La MINUAD a continué d'assurer le suivi de l'application des directives conformes au programme du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé et des résolutions du Conseil sur le sujet en prenant systématiquement en compte les droits de l'enfant et la protection de l'enfance, en renforçant les capacités des Casques bleus et du personnel associé et en les formant, et en dialoguant avec les forces armées et les groupes armés pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des plans d'action assortis d'échéances précises dans l'objectif de faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que d'autres violations graves à l'encontre des enfants. En collaboration avec l'équipe spéciale de pays des Nations Unies, elle a également continué de diriger les activités de surveillance et de signalement des graves violations commises contre les enfants au Darfour. Également en collaboration avec l'équipe spéciale de pays des Nations Unies, l'Opération a étendu la formation à la protection de l'enfance et à la surveillance et au signalement des violations aux partenaires nationaux, afin de les sensibiliser au programme de protection de l'enfance et de les amener à se l'approprier.

79. En ce qui concerne la question cruciale du retour volontaire des déplacés dans les cinq États du Darfour, l'Opération a continué de s'efforcer de rétablir la justice pénale et le système judiciaire compétent dans ce domaine. Elle s'est principalement concentrée sur les zones pilotes de retour des États du Darfour septentrional et du Darfour occidental et a fourni un appui logistique en vue de la création de tribunaux ruraux et d'autres institutions judiciaires, dont des tribunaux des affaires familiales et des tribunaux pour enfants, des parquets et des infrastructures pénitentiaires. Elle a organisé des activités de formation visant à renforcer les capacités de 60 procureurs, dont des procureurs spéciaux chargés des poursuites contre les auteurs de crimes commis au Darfour occidental, au Darfour septentrional et au Darfour central. Les activités de renforcement des capacités ont porté sur la réalisation d'enquêtes et l'ouverture de poursuites dans le respect des normes internationales en matière de procès équitable ainsi que sur les techniques modernes de collecte et d'analyse des éléments de preuve. La MINUAD a en outre coopéré étroitement avec le département de la formation de la magistrature soudanaise et l'Institut national de formation aux sciences juridiques et judiciaires afin de former 60 juges de tribunaux ruraux et 15 membres du personnel administratif judiciaire aux techniques de médiation des conflits communautaires au Darfour septentrional, au Darfour occidental et au Darfour oriental ; il s'agissait de les aider à renforcer leurs capacités de médiation de différends et conflits communautaires portant notamment sur des questions foncières

et d'autres motifs. Le nombre de différends intercommunautaires réglés par la médiation de juges des tribunaux ruraux a considérablement augmenté.

80. Au cours de l'exercice considéré, l'action menée par l'Opération dans le domaine pénitentiaire a été principalement axée sur l'élaboration de trois grands documents stratégiques, à savoir des instructions permanentes relatives à la gestion et à l'administration des prisons, un manuel d'orientation concernant l'audit et l'inspection des établissements pénitentiaires, et un cadre stratégique accompagné des programmes destinés à la formation du personnel de l'administration pénitentiaire, conçus dans le cadre d'une collaboration entre l'Opération et la Direction générale des prisons et de la réforme. Ces documents ont depuis été validés et adoptés en vue de leur utilisation dans toutes les prisons du Darfour. Ils devraient permettre de renforcer considérablement les capacités du personnel pénitentiaire, contribuer à améliorer la gestion et l'administration des prisons au Darfour et garantir la transparence et la responsabilisation, conformément aux normes internationales et aux pratiques optimales. De plus, l'Opération a organisé des ateliers de formation et de renforcement des capacités à l'intention de 400 membres du personnel pénitentiaire (dont 53 femmes) afin de les aider à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à la gestion et à l'administration des prisons et de leur permettre d'adopter une démarche adaptée. Elle a en outre appuyé les autorités nationales dans l'élaboration de programmes de réinsertion des détenus ainsi que d'un programme destiné à aider ces derniers à se doter des compétences pratiques qui leur permettraient de gagner décemment leur vie à leur sortie de prison ; au total, 500 détenus dans tout le Darfour bénéficient de ce programme. La MINUAD a aussi mis en œuvre neuf petits projets à effet rapide visant à combler les graves lacunes en matière d'infrastructures que connaissent plusieurs prisons dans les différents secteurs, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

81. Le programme conjoint des Nations Unies relatif à l'état de droit et aux droits de l'homme au Darfour, élaboré conjointement par l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies, a été approuvé par le Gouvernement soudanais à Khartoum le 22 novembre 2016, ouvrant ainsi la voie à sa mise en œuvre. La MINUAD et le PNUD ont signé en janvier 2017 un mémorandum d'accord relatif au transfert des activités d'aide judiciaire, et des fonds d'un montant de 620 000 dollars destinés au lancement des activités ont été transférés au Programme en février. Un montant supplémentaire de 961 400 dollars a été donné par un État Membre le 16 mai en faveur des activités de promotion de l'état de droit qui seront entreprises par la MINUAD, le PNUD et l'UNICEF dans le cadre du programme conjoint.

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit intercommunautaire (interethnique ou intertribal) (2014/15 : 881 ; 2015/16 : 800 ; 2016/17 : 400)

Au total, 244 décès ont été recensés durant l'exercice considéré, contre 340 au cours de l'exercice précédent. La diminution du nombre de décès s'explique principalement par la mise en œuvre de mesures de sécurité strictes et les interventions vigoureuses des autorités et de l'administration autochtone des 5 États du Darfour dans les conflits intercommunautaires, à savoir notamment le déploiement de forces de sécurité et la création de divers comités de médiation.

2.1.2 Diminution du nombre de décès de civils résultant du conflit armé entre les parties

Au total, 5 décès de civils ont été signalés au cours de l'exercice considéré, contre 194 pendant l'exercice précédent. L'arrêt quasi-total des combats entre les forces

belligérantes (2014/15 : 120 ; 2015/16 : 80 ; 2016/17 : 60)

gouvernementales soudanaises et les mouvements armés et le fait que le Gouvernement soudanais ait prorogé le cessez-le-feu unilatéral à plusieurs reprises, la dernière prorogation allant jusqu'au 2 octobre 2017, ont entraîné une réduction sensible des décès de civils résultant du conflit pendant l'exercice considéré, alors même que des mouvements armés provenant de la Libye et du Soudan du Sud ont fait des incursions au Darfour au cours des mois de mai et de juin.

2.1.3 Diminution du nombre d'actes criminels/de troubles à l'ordre public dans les camps de déplacés (2014/15 : 827 ; 2015/16 : 500 ; 2016/17 : 475)

Au total, 489 actes criminels et troubles à l'ordre public ont été recensés dans les camps de déplacés au cours de l'exercice considéré, contre 610 durant l'exercice précédent.

2.1.4 Diminution du nombre d'accidents causés par des engins non explosés (2014/15 : 40 ; 2015/16 : 10 ; 2016/17 : 8)

Pendant l'exercice considéré, on a signalé un total de 33 accidents liés à des restes explosifs de guerre, qui ont fait 9 morts, dont 7 enfants, et 24 blessés graves parmi les civils, dont 16 enfants. Ces accidents étaient liés à l'augmentation des déplacements de population dans les alentours du Jebel Marra en conséquence des opérations militaires entre les Forces armées soudanaises et l'ALS-AW.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Un total de 255 500 jours-homme assurés par compagnies de réserve de la force ou des secteurs rêtes à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 soldats par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)	255 500	Jours-homme ont été fournis par 4 compagnies de réserve déployées au quartier général des forces et dans les secteurs nord, sud et ouest.
Un total de 74 460 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité de celui-ci et fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio (132 soldats par jour pendant 365 jours) ainsi que pour escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite (12 soldats par équipe à raison de 6 équipes pendant 365 jours)	58 716	Jours-homme ont été fournis : 48 180 jours-homme pour les responsabilités afférentes au quartier général de l'Opération et 10 536 jours-homme pour les hautes personnalités et les membres de la direction. Le nombre de jours-homme fournis a été moindre que prévu en raison de la baisse de la demande d'escortes pour les hautes personnalités
Un total de 1 675 350 jours-homme de patrouilles motorisées et pédestres pour garantir la sécurité et la protection des civils, suivre et surveiller les zones de conflit intense et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, et pour assurer la sécurité des observateurs militaires dans 34 bases d'opérations (45 soldats par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations, pendant 365 jours)	2 535 255	Jours-homme de patrouilles motorisées et pédestres ont été assurés, notamment par des patrouilles comptant chacune 45 Casque bleus en moyenne menées dans 34 bases d'opérations et 2 bases opérationnelles temporaires. L'augmentation des patrouilles de vérification, en particulier dans les secteurs nord, ouest, sud et centre, résulte de conflits communautaires sporadiques.
Un total de 930 750 jours-homme pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique dans 34 bases	1 344 830	Jours-homme ont été fournis pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique, dans 34 bases d'opérations.

d'opérations (75 soldats pendant 365 jours pour chaque base d'opérations)

Un total de 3 840 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles ainsi que des missions de reconnaissance et de contrôle (8 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)

Un total de 13 505 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les populations locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 365 jours)

Un total de 182 500 jours-homme dans 5 bases opérationnelles temporaires (1 dans chaque secteur) pour sécuriser des zones en vue d'activités opérationnelles spécifiques, y compris l'installation d'antennes et de centres logistiques et de distribution, ainsi que des points de collecte et de stockage d'armes (20 hommes par centre, 5 centres dans chaque base opérationnelle temporaire, pendant 365 jours, à raison de 5 bases opérationnelles temporaires)

Un total de 455 520 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (96 hommes par unité de police constituée à raison de 13 unités pendant 365 jours)

Un total de 264 990 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles visant à assurer la protection des déplacés, notamment dans le cadre d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (6 policiers par patrouille à raison de 121 patrouilles par jour pendant 365 jours), dans 36 bases d'opérations

Organisation de 80 stages de formation à l'intention de 3 600 bénévoles affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés pour aider la police

L'augmentation s'explique par l'adoption de mesures de sécurité supplémentaires, en particulier dans les secteurs nord, centre et sud, en raison de l'intensification des tentatives d'attaque des camps de déplacés dans le Jebel Marra.

Non L'unité d'hélicoptères de transport militaire n'avait pas été déployée dans la zone d'opérations à la fin de l'exercice considéré car les autorisations nécessaires n'avaient pas été reçues.

12 838 Jours-homme consacrés aux activités de liaison ont été fournis pendant l'exercice considéré.

87 600 Jours-homme ont été fournis.

Le nombre de jours-homme assurés a été moindre que prévu car seules 2 des 5 bases opérationnelles temporaires prévues étaient opérationnelles au cours de l'exercice considéré à Sereif (Darfour septentrional) et à Kalma (Darfour méridional). Les 3 autres bases opérationnelles temporaires proposées à Anka, à Adila et à Abou Karinka n'ont pas été établies car les autorités n'ont pas délivré à l'Opération l'autorisation nécessaire pour louer des terres.

455 520 Jours-homme d'unités de police constituées ont été fournis.

13 unités de police constituée, composées de 96 hommes, ont aidé des patrouilles de police hors unités constituées à assurer la protection des déplacés.

227 760 Jours-homme d'unités de police constituées ont été fournis (6 policiers par patrouille, en moyenne, à raison de 104 patrouilles par jour pendant 365 jours).

Le nombre est inférieur aux prévisions, essentiellement parce que des militaires ou des membres d'unités de police constituées n'étaient pas toujours disponibles pour accompagner les policiers hors unités constituées lors des patrouilles de sécurité.

68 Stages de formation ont été organisés à l'intention de 2 883 bénévoles affectés à la police de proximité (dont 1 512 femmes) :

soudanaise à faire respecter l'ordre dans les 5 États du Darfour : 40 stages sur la police de proximité à l'intention de 1 800 bénévoles et 40 stages portant sur les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 1 800 bénévoles (80 stages, à raison de 45 volontaires par stage)

Conduite d'opérations de neutralisation des explosifs et munitions dans 100 zones dangereuses confirmées et intervention rapide lors de notifications d'accidents impliquant des restes explosifs de guerre

Élimination de 5 000 restes explosifs de guerre en toute sécurité

Mise en place, dans les 5 États du Darfour, de moyens de communication directe et indirecte pour sensibiliser 1 million d'habitants aux risques que posent les restes explosifs de guerre et les armes légères et de petit calibre

Organisation de 4 sessions de formation, à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines au Darfour, en vue d'améliorer la gestion de l'élimination des restes explosifs de guerre et des activités de sensibilisation aux dangers de ces engins

Organisation de missions hebdomadaires communes d'évaluation ou de vérification sur le terrain à partir des 5 bureaux de secteur et des 20 bases d'opérations dans les zones à risque recensées et mise en œuvre d'activités d'intervention rapide pour répondre aux problèmes liés à la protection des civils, en collaboration avec les composantes civiles et en tenue de la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies

38 stages consacrés à la police de proximité, auxquels ont participé 1 391 personnes (dont 510 femmes), et 30 stages consacrés aux droits de l'homme, à la violence sexuelle et sexiste et à la protection de l'enfance, auxquels ont participé 1 492 personnes (dont 1 002 femmes). La réduction du nombre de stages de formation s'explique par la crise touchant certaines zones sensibles à Sortoni (Darfour septentrional) et des zones situées aux alentours de Taouïla, de Changil Tobaya et de Koutoum (Darfour septentrional), et de Greida, de Kass et de Khor Abeche (Darfour méridional), durant laquelle la liberté de circulation a été limitée.

268 Zones dangereuses ont fait l'objet d'opérations d'évaluation des risques liés aux explosifs menées par 5 équipes polyvalentes chargées des restes explosifs de guerre.

L'augmentation du nombre d'opérations est due au fait que les équipes ont reçu l'autorisation d'accéder au Jebel Marra, région à laquelle elles n'avaient pas accès auparavant.

5 475 Restes explosifs de guerre ont été éliminés en toute sécurité pendant l'exercice considéré.

800 000 Personnes ont bénéficié de cours de sensibilisation aux risques que posent les restes explosifs de guerre et les armes légères et de petit calibre : 191 747 ont assisté à des exposés et d'autres ont été informées indirectement grâce aux émissions de radio diffusées dans les camps de déplacés, les villages, les marchés, les écoles et les lieux de culte

4 Sessions de formation ont été organisées à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines. Ces sessions ont notamment couvert les thèmes suivants : direction des activités de déminage, gestes élémentaires de survie, gestion des projets et information financière

Oui Des missions hebdomadaires communes d'évaluation ou de vérification sur le terrain ont été menées dans les zones à risque recensées, en collaboration avec les réseaux d'alerte locale, le personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités locales, les représentants des déplacés, les jeunes, les femmes, les agriculteurs et les nomades. Parmi les questions soulevées au cours de ces missions, on peut citer la gestion des conditions de sécurité dans les zones où des affrontements opposent agriculteurs et nomades, la réalisation de missions d'évaluation dans les zones de

Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide reposant sur les informations les plus récentes dans chaque État, dont un réseau d'alerte locale doté de 64 antennes dans tout le Darfour, afin de protéger les civils exposés à une menace imminente et lancement d'interventions rapides	Oui	combat entre les populations, l'amélioration des établissements de santé aux fins de la protection des civils et la mise en œuvre de projets d'aménagement hydraulique en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.
	Oui	Mise en place de dispositifs d'alerte rapide reposant sur les informations les plus récentes dans chaque État, dont un réseau d'alerte locale doté de 18 antennes dans tout le Darfour, afin de protéger les civils exposés à une menace imminente et lancement d'interventions rapides.

Réalisation escomptée 2.2 : Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.2.1 Augmentation du nombre de missions et de convois humanitaires escortés par la MINUAD (2014/15 : 300 ; 2015/16 : 374 ; 2016/17 : 400)	674 missions et convois humanitaires ont été escortés par la MINUAD au cours de l'exercice considéré.
	L'augmentation du nombre d'escortes est principalement due à l'amélioration des conditions de sécurité dans plusieurs régions du Darfour et de l'accès aux populations touchées par le conflit et aux autres personnes ayant besoin d'une aide humanitaire.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
245 280 jours-homme de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi à raison de 12 convois par jour pendant 365 jours)	102 200	Jours-homme de protection de convois logistiques ont été fournis pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire. Le nombre est inférieur aux prévisions, principalement parce que la composante militaire a reçu un nombre plus faible que prévu de demandes de protection des convois.
Fourniture de services de sécurité (y compris d'appui logistique et d'aide en cas d'évacuation sanitaire), dans toute la zone d'opérations, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales ainsi qu'aux organisations associées à la reconstruction et au développement	Oui	La MINUAD a fourni des services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies et aux organisations humanitaires non gouvernementales internationales et nationales, notamment dans 15 sites d'hébergement réservés au personnel de l'équipe, 35 entrepôts et 9 bâtiments à usage de bureaux et dans le cadre de 14 visites diplomatiques et visites effectuées par des délégations de l'équipe de pays des Nations Unies.
En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, instauration de mécanismes de coordination civilo-militaire dans chaque État pour renforcer les interactions et promouvoir un consensus sur la fourniture de l'aide nécessaire aux acteurs humanitaires	Oui	Des structures de coordination civilo-militaire des opérations humanitaires, principal mécanisme de coordination de l'aide fournie par la MINUAD aux acteurs humanitaires au Darfour, ont été créées dans chacun des 5 États et se sont réunies une fois par mois. Présidées conjointement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, elles ont joué un rôle

important dans le renforcement de la coordination, du partage d'informations et des arrangements logistiques entre l'Opération et les organismes d'aide au Darfour.

Organisation de 60 stages de formation ciblés à l'intention du personnel militaire, civil et de police sur la protection des civils et les principes humanitaires afin d'améliorer les services et l'appui apportés à la population du Darfour

88 Stages de formation ciblés ont été organisés à l'intention du personnel militaire, civil et de police sur la protection des civils et les principes humanitaires.

Réalisation escomptée 2.3 : Renforcement de la protection physique des populations touchées par le conflit en prévenant les menaces imminentes pesant sur la protection et en y faisant face

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.3.1 Mise en œuvre efficace de la stratégie révisée de protection des civils de la MINUAD

En février 2017, à l'issue de consultations approfondies au sein de l'Opération et avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Siège de l'ONU et l'Union africaine, la MINUAD a adopté une stratégie de protection des civils plus affinée, dont l'objectif était de renforcer les orientations théoriques et pratiques sur la façon dont les composantes et le personnel de l'Opération peuvent mieux s'acquitter de leurs rôles complémentaires concernant la mise en œuvre du mandat de protection des civils, conformément à l'approche suivie en la matière à l'échelle de la mission. Cette stratégie a été adoptée à la suite d'un examen et d'une évaluation d'ensemble de la précédente stratégie révisée de protection des civils de la MINUAD, adoptée en mai 2015, et en tenant compte des problèmes recensés et des meilleures pratiques. La stratégie de protection des civils ainsi remaniée s'appuyait sur les recommandations relatives à la mise en œuvre du mandat de protection des civils sur les plans stratégique, d'une part, et opérationnel, d'autre part, et au niveau tant du quartier général de la mission que du terrain, y compris dans les zones les plus reculées

À la fin de l'exercice considéré, la stratégie de protection des civils telle qu'ajustée avait été appliquée dans les cinq secteurs

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Recensement des zones à haut risque dans chaque secteur par l'examen et la révision des grilles de priorités de protection des cinq secteurs et définition des priorités en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les plans d'action de protection des États

Oui En octobre 2016, par l'intermédiaire de groupes mixtes chargés de la protection au niveau des secteurs, la MINUAD a fait un état des lieux de la situation en matière de protection dans les camps de déplacés au Darfour afin d'examiner et d'analyser les conditions dans chacun d'entre eux, de formuler des recommandations en vue d'accorder la priorité aux camps les plus exposés à des atteintes et menaces à l'encontre des civils, et de proposer des mesures concrètes visant à réduire ces atteintes et menaces en donnant un

<p>Création et mise sur pied d'équipes intégrées de protection sur le terrain dans chaque base d'opérations dans le cadre du dispositif d'alerte rapide, en vue de renforcer les capacités de l'Opération de mener une action efficace de prévention ou d'intervention rapide face aux menaces contre les civils</p>	<p>caractère prioritaire aux activités et aux ressources de l'Opération destinées à assurer la protection des civils</p>
<p>Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de la mission et de réunions bihebdomadaires des groupes mixtes chargés de la protection au niveau des secteurs, en vue de fournir un appui et des orientations stratégiques sur la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'Opération, de définir et examiner régulièrement les indicateurs d'alerte rapide dans les cinq secteurs, y compris dans les zones à haut risque, et d'assurer la planification des interventions</p>	<p>Oui Des équipes intégrées de protection ont été créées dans l'ensemble du Darfour (10 au Darfour septentrional, 7 au Darfour méridional, 4 au Darfour occidental, 3 au Darfour oriental et 3 au Darfour central), afin de favoriser des relations plus étroites avec les populations locales et de renforcer les moyens d'alerte et d'intervention rapides sur le terrain. Si certaines des équipes intégrées de protection se sont bien acquittées de leurs tâches, il a fallu organiser des activités de renforcement des capacités et de formation pour permettre à d'autres de jouer efficacement leur rôle de prévention des conflits et d'intervention rapide</p> <p>Oui Pendant l'exercice considéré, le Groupe mixte chargé de la protection a tenu 9 réunions ordinaires et 1 réunion spéciale au quartier général de l'Opération</p> <p>Les groupes mixtes chargés de la protection au niveau des secteurs ont tenu 45 réunions, dont 12 dans le secteur nord, 12 dans le secteur ouest, 10 dans le secteur central, 5 dans le secteur est et 6 dans le secteur sud</p>

Réalisation escomptée 2.4 : Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

Indicateurs de succès prévus

2.4.1 Renforcement de l'action menée par les États pour faire face aux violations des droits de l'homme commises contre les civils, y compris les déplacés, par l'accroissement de la présence des services de police et de l'accès aux institutions chargées du maintien de l'ordre (nombre de postes de police : 2014/15 : 128 ; 2015/16 : 133 ; 2016/17 : 140 ; nombre de procureurs : 2014/15 : 17 ; 2015/16 : 20 ; 2016/17 : 23)

2.4.2 Fonctionnement normal de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (2014/15 : Commission nationale des droits de l'homme mise en place et opérationnelle, stratégie de renforcement des capacités élaborée et approuvée ; 2015/16 : projet définitif d'antenne de la Commission nationale des droits de l'homme au Darfour arrêté ; 2016/17 : antenne de la Commission nationale des droits de l'homme mise en place)

Indicateurs de succès effectifs

Pendant l'exercice considéré, on comptait 140 postes de police et 23 procureurs au Darfour. La MINUAD est restée en contact étroit avec les autorités des États afin de faire face aux violations des droits de l'homme perpétrées contre des civils dans tout le Darfour.

Pendant l'exercice considéré, la première antenne de la Commission nationale des droits de l'homme, établie à El-Fasher en février 2016, n'était pas pleinement opérationnelle, ne comptant qu'un seul fonctionnaire, et les sous-comités des droits de l'homme n'ayant pas encore été mis en place. La MINUAD a aidé l'antenne de la Commission nationale des droits de l'homme à El-Fasher à mener certaines de ses activités en lui fournissant un appui initial en matière d'infrastructures. En outre, pendant l'exercice, la création d'un mécanisme de dépôt de plainte a été approuvée.

2.4.3 Augmentation du nombre d'affaires de violence sexuelle et sexiste jugées par les tribunaux (2014/15 : 10 ; 2015/16 : 15 ; 2016/17 : 20)

La MINUAD a suivi 10 affaires de violence sexuelle et sexiste, sur lesquelles elle a également recueilli des informations. Durant l'exercice, 5 de ces affaires ont été jugées et closes, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent, bien que la MINUAD ait observé que certaines parties préféreraient opter pour un règlement à l'amiable.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Prestation de conseils et d'un soutien au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, lors d'un atelier sur le cadre commun de coopération en matière de droits de l'homme ; organisation de 2 réunions du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile ; organisation de 12 réunions des sous-groupes des États chargés des droits de l'homme au niveau local afin de traiter des principaux problèmes dans ce domaine</p>	Oui	<p>Pendant l'exercice considéré, la MINUAD a fourni des conseils et un appui au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, basé à Khartoum, en vue de donner suite aux recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à l'issue de l'Examen périodique universel de la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle a également tenu 3 réunions avec la Commission nationale des droits de l'homme afin d'échanger des informations sur la transversalisation des droits de l'homme au Darfour et l'établissement de rapports sur la question. La Commission a demandé que la coopération technique et la formation de son personnel se poursuivent afin d'améliorer sa capacité de transversaliser les droits de l'homme au Darfour.</p>
<p>Fourniture de conseils et d'un soutien à la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre de 2 sessions de formation et de 4 réunions sur la mise en œuvre effective de son mandat de protection des droits de l'homme</p>	<p>Des conseils et un appui ont été fournis à la Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre des manifestations suivantes :</p> <p>5 Réunions</p> <p>1 Atelier</p>	<p>5 Réunions</p> <p>1 Atelier</p> <p>Au cours des 5 réunions tenues avec la Commission nationale des droits de l'homme, la MINUAD a formulé des conseils techniques sur l'exécution des mandats de la Commission. En outre, elle a également organisé à l'intention du personnel de la Commission 1 atelier de formation sur les droits de l'homme et la justice transitionnelle, à l'occasion duquel un cadre de coopération entre les organisations de défense des droits de l'homme et les mécanismes de justice transitionnelle au Darfour a été mis au point.</p>
<p>Prestation de conseils aux comités des États, dans le cadre de 12 réunions et de 5 ateliers, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leurs programmes de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel</p>	13	<p>La MINUAD a fourni des conseils aux comités des États dans le cadre des manifestations suivantes :</p> <p>13 Réunions tenues avec les comités des États, mettant l'accent sur les stratégies de prévention</p>

et de répression des violences sexuelles et sexistes

Fourniture de conseils à la Commission parlementaire nationale des droits de l'homme et aux assemblées législatives des États du Darfour, dans le cadre de 15 réunions et de 5 ateliers consacrés à la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme

Organisation de 125 visites sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 75 visites de suivi et d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des collectivités locales, et 50 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés

Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement soudanais dans le cadre de 50 missions d'étude de l'appareil judiciaire, le but étant de renforcer sa capacité de rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité au Darfour

4 Ateliers : 1 atelier d'une journée tenu au Darfour occidental en vue d'élaborer et d'adopter une politique de protection des femmes en collaboration avec des associations de femmes et la société civile ; 1 atelier au Darfour central sur les droits de l'homme et la violence sexiste, tenu à l'intention de groupes de jeunes et de femmes ; 1 atelier de formation tenu au Darfour septentrional à l'intention des membres du comité d'État en vue d'améliorer l'exécution des mandats et les stratégies de renforcement institutionnel ; 1 atelier tenu au Darfour oriental afin de renforcer la coopération et la collaboration sur les affaires relatives aux droits de l'homme, notamment dans les enquêtes sur les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits

7 Réunions ont été organisées avec des membres des assemblées législatives des États afin de donner des conseils sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Les débats ont également porté sur le rôle de ces assemblées dans la promotion de lois nationales qui respectent les normes internationales. Les ateliers avec les assemblées législatives n'ont pas pu se tenir pendant l'exercice faute de financement. La MINUAD est cependant convenue avec ces assemblées et le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour d'organiser, pendant l'exercice 2017/18, des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation.

305 Visites sur le terrain ont été effectuées pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 148 visites de suivi et d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et 157 visites de suivi auprès des autorités locales concernées.

Le nombre de visites supérieur aux prévisions s'explique par l'augmentation des demandes reçues de personnes qui auraient été victimes de violations, de membres de leur famille ou d'autres partenaires sur le terrain.

61 Missions d'étude de l'appareil judiciaire ont été menées. La MINUAD a fourni des conseils et une assistance technique dans le cadre de 56 audiences ainsi que de réunions avec des juges et des procureurs, notamment 5 réunions tenues au Darfour septentrional avec le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour.

Prestation de conseils techniques à la Commission d'aide humanitaire, aux ministères de tutelle et aux déplacés, dans le cadre de 10 ateliers et de 240 réunions sur la situation des droits de l'homme des déplacés, notamment celle des groupes vulnérables, les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, et le retour volontaire dans la dignité et en toute sécurité des déplacés vers leur lieu d'origine ou tout autre lieu de leur choix

Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste)

Fourniture d'une assistance technique aux parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, dans le cadre de 10 ateliers et de 25 réunions consacrés à la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle

Fourniture d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité, de promouvoir la réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile

257 Réunions et ateliers ont été organisés avec divers partenaires et parties prenantes, dont 250 réunions avec des membres des Forces armées soudanaises, de la police soudanaise, de l'administration pénitentiaire et de l'administration autochtone, ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des personnes déplacées, afin de leur fournir des conseils sur la protection des droits de l'homme. En outre, 12 ateliers ont été tenus sur les violences sexuelles et sexistes et sur le retour et la réinstallation des déplacés.

5 Campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme ont été menées. La MINUAD a organisé des célébrations à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, de la Journée des droits de l'homme en Afrique, de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Journée des droits de l'homme et de la Journée internationale de la femme dans tous les États du Darfour, en vue de sensibiliser la population locale à l'importance des droits de l'homme, d'autonomiser les femmes et d'accorder la priorité à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et d'autres groupes vulnérables de la société.

1 Atelier a été organisé en vue de mieux faire connaître aux parties prenantes les dispositions relatives aux droits de l'homme du Document de Doha pour la paix au Darfour. Le nombre d'ateliers est plus faible que prévu en raison de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour pendant l'exercice considéré.

28 Réunions ont été tenues avec les parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour, y compris la Commission vérité, justice et réconciliation, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, le Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour et des organisations de la société civile.

2 Ateliers ont été organisés pendant l'exercice considéré. En décembre 2016, en Ouganda, la MINUAD a organisé un atelier sur la justice transitionnelle auquel ont participé divers acteurs concernés, dont des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Gouvernement soudanais, de la Commission nationale des droits de l'homme et des mécanismes de justice transitionnelle relevant du

Organisation, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des Forces armées soudanaises et des forces de l'ordre, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels, de 10 stages de formation à l'administration de la justice (y compris aux questions liées à l'impunité et à l'administration pénitentiaire), aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Fourniture d'une assistance technique aux centres de formation de la police nationale soudanaise et au centre de formation de la magistrature, dans le cadre de 2 ateliers consacrés à la promotion des droits de l'homme et au programme d'enseignement de ces centres sur le thème des droits de l'homme, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour

Rédition de 10 000 supports pédagogiques, 1 800 affiches, 100 tableaux illustrés à feuilles mobiles et 1 000 sacs imprimés en vue de sensibiliser les populations locales aux instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme

Consultations et coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Union africaine et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sur des sujets ayant trait à la défense des droits de l'homme

Document de Doha pour la paix au Darfour. En outre, l'Opération a tenu un atelier de 6 jours sur la lutte contre l'impunité dans le système de justice pénale, la sensibilisation aux droits de l'homme et les initiatives de réconciliation au niveau local. Un autre atelier destiné aux acteurs de la justice transitionnelle n'a pas pu se tenir comme prévu faute de financement de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

7 Stages de formation à l'administration de la justice (y compris aux questions liées à l'impunité et à l'administration pénitentiaire), aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ont été organisés à l'intention de l'administration autochtone, de la police soudanaise, du personnel médical, de membres des Forces armées soudanaises et du personnel pénitentiaire.

1 Atelier de formation de 2 semaines a été organisé à l'intention des centres de formation de la police soudanaise.

9 600 Articles ont été produits et distribués en vue de sensibiliser les populations aux instruments et aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme, dont 500 affiches, 100 banderoles, 1 000 sacs imprimés, 2 000 tee-shirts, 1 000 casquettes, 2 000 porte-clefs et 3 000 tasses.

Oui Des consultations régulières ont été tenues avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur des questions techniques, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme au Darfour grâce au renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques. L'Opération a également travaillé avec l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Soudan, mandaté au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme, et lui a fourni un appui lors de sa visite au Darfour en février 2017. L'Opération a collaboré avec l'Union africaine afin d'organiser des ateliers sur la justice transitionnelle et la sensibilisation aux droits de l'homme et aux questions de protection à l'intention de la Commission nationale des droits de l'homme, du Bureau du Procureur spécial chargé des crimes

commis au Darfour et de la Commission justice, vérité et réconciliation.

Réalisation escomptée 2.5 : Élimination progressive des violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.5.1 Nombre de plans d'action élaborés, signés et appliqués par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres exactions graves commises contre des enfants (2014/15 : 2 ; 2015/16 : 3 ; 2016/17 : 2)

Le 25 janvier 2017, les dirigeants du MJE-faction Gibril Ibrahim, ont adressé à tous les membres du mouvement un ordre interdisant le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, ainsi que les violences sexuelles contre les enfants, l'enlèvement d'enfants, le meurtre ou l'atteinte à l'intégrité physique d'enfants et les attaques visant des écoles et des hôpitaux. Les dirigeants du MJE-faction Gibril Ibrahim ont réaffirmé qu'ils adhéraient aux normes internationales et aux lois locales interdisant les sévices contre les enfants, se référant en particulier à la loi soudanaise de 2010 sur l'enfance. Dans cet ordre, le MJE-faction Gibril Ibrahim a affirmé son attachement à la protection de l'enfance jusqu'à ce qu'une paix globale, juste et durable règne au Darfour et au Soudan

2.5.2 Augmentation, au Darfour, du nombre de comités de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2014/15 : 27 ; 2015/16 : 25 ; 2016/17 : 30)

45 comités de protection de l'enfance ont été formés dans les États du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour occidental en vue de promouvoir les droits de l'enfant et la protection de l'enfance ainsi que d'améliorer la vérification et le partage des informations relatives aux 6 violations graves des droits de l'enfant commises par des parties au conflit. Le nombre est plus élevé que prévu car, dans de nombreux endroits, il a fallu élargir le champ d'action de la campagne intitulée « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » et de la campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière, afin d'accroître leur portée

2.5.3 Hausse du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux six violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales correspondantes (2014/15 : 3 ; 2015/16 : 4 ; 2016/17 : 5)

3 parties (les Forces armées soudanaises, les Forces de défense populaires et la police soudanaise) ont été formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance. Le nombre est plus faible que prévu car certains groupes armés n'étaient pas physiquement présents au Darfour pendant l'exercice considéré

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Ouverture d'un dialogue avec les parties au conflit en vue de les amener à s'engager à adopter des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, ainsi qu'aux autres violations, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) du Conseil de sécurité

Oui La MINUAD a engagé le dialogue avec les dirigeants des groupes armés afin qu'ils réaffirment leurs engagements et obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme s'agissant de protéger les enfants des violations de leurs droits

Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans d'action et de fournir conseils et appui en la matière

Organisation de 50 séances de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 500 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, bénévoles affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance, référents protection de l'enfance)

Organisation de 4 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des parties au conflit en vue de renforcer leurs capacités et leurs connaissances relatives aux six violations graves des droits de l'enfant et au mécanisme de surveillance et de communication de l'information

Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation et sur le renforcement des capacités et de 4 autres sur les violations commises contre les enfants

Organisation de 170 missions d'observation sur le terrain et dans des camps de déplacés afin de donner suite aux accusations de violations graves contre les enfants et d'en vérifier la réalité

Organisation de la réunion mensuelle du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé afin de donner suite aux violations commises contre les enfants, de

Non Aucune des réunions prévues n'a été organisée pendant l'exercice considéré. Il a été décidé de les tenir au cours du prochain exercice.

115 Séances de formation ont été organisées. Y ont participé 7 679 acteurs nationaux de la protection de l'enfance, notamment des membres des Forces armées soudanaises, des personnes déplacées et des membres de comités de protection de l'enfance.

Le nombre de séances de formation a été plus élevé que prévu car, dans de nombreux endroits, il a fallu élargir le champ d'action de la campagne intitulée « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » et de la campagne visant à former les parties au conflit à la protection de l'enfance et à promouvoir la prise en main au niveau local des activités menées en la matière, afin d'accroître leur portée.

6 Séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance ont été organisées à l'intention des parties au conflit, dont 5 à l'intention des Forces armées soudanaises et des Forces de défense populaires dans l'État du Darfour septentrional et 1 à l'intention des Forces armées soudanaises dans l'État du Darfour occidental

8 Rapports ont été établis comme suit :

4 rapports sur les violations graves commises contre des enfants, qui ont été soumis au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

4 rapports sur l'institutionnalisation et le renforcement des capacités, qui ont été présentés à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

325 Missions d'observation sur le terrain et dans des camps de déplacés ont été organisées afin de donner suite aux accusations de violations graves contre les enfants et d'en vérifier la réalité.

Le nombre de missions d'observation a été plus élevé que prévu car l'Opération s'est efforcée de promouvoir davantage la lutte contre le recrutement et l'emploi d'enfants par les parties au conflit.

Oui Les réunions mensuelles du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, présidées par la MINUAD et l'UNICEF, se sont tenues dans les États du

les vérifier, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir

Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour central et du Darfour occidental.

Réalisation escomptée 2.6 : Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.6.1 Création de stages de formation approfondie aux techniques modernes de police démocratique à l'intention des policiers soudanais (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : sans objet ; 2016/17 : 62)

La composante Police de la MINUAD a organisé 88 stages de formation à l'intention de 2 235 policiers soudanais, dont 142 femmes, sur la violence sexuelle et sexuelle, les droits de l'homme, les enquêtes judiciaires, les compétences informatiques, la gestion de l'ordre public, la détention et le traitement des suspects et la police de proximité.

Le nombre de stages plus élevé que prévu s'explique par le financement reçu de l'équipe de pays des Nations Unies et la bonne coopération entre la MINUAD et la police soudanaise, dans le cadre des comités créés en vue de coordonner le développement de la police, aux fins des initiatives de renforcement des capacités, de formation et de développement au niveau régional.

2.6.2 Augmentation du nombre de juges et de procureurs déployés dans les localités éloignées des cinq États du Darfour pour favoriser le fonctionnement des juridictions et des parquets [2014/15 : 2 ; 2015/16 : 6 ; 2016/17 : 10 (5 juges et 5 procureurs par État)]

Le nombre de juges et de procureurs déployés dans les localités éloignées des 5 États du Darfour s'est réparti comme suit :

Darfour occidental : 2 tribunaux officiels ont été mis en place dans les localités isolées de Masteri et de Kerenek et 1 juge a été déployé à Mornei pour s'occuper de Kerenek. Le nombre de procureurs n'a pas augmenté.

Darfour oriental : 2 juges de Khartoum ont été envoyés au tribunal de Daeïn. Le nombre de procureurs n'a pas augmenté.

Darfour septentrional : 6 juges de tribunal de district ont été déployés, à savoir 2 à Mellit, 2 à El-Fasher et 2 à Oum Keddada, qui sont des zones de retour des réfugiés. Le nombre de procureurs n'a pas augmenté.

Darfour méridional : 7 juges de Khartoum ont été temporairement déployés pour résorber un arriéré d'affaires dans les localités de Kass, de Bouram, de Toulous et d'Edd el-Foursan. En avril 2017, le tribunal de Greida est redevenu opérationnel grâce à l'affectation de juges à Edd el-Foursan, à Bouram, à Toulous, à Kass et à Rahed el-Berdi. Le nombre de procureurs n'a pas augmenté.

Darfour central : un nouveau président de la juridiction de l'État a pris ses fonctions en mars 2017. On a constaté une pénurie de procureurs au Darfour central, en particulier dans la zone de Jebel Marra.

2.6.3 Augmentation du nombre de litiges civils réglés par la médiation des tribunaux ruraux dans le respect des normes nationales et internationales (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : 50 ; 2016/17 : 75)	95 litiges civils ont été réglés par la médiation des tribunaux ruraux dans le respect des normes nationales et internationales Le nombre de litiges civils réglés par les tribunaux ruraux a été supérieur aux prévisions du fait du renforcement de la capacité de médiation des tribunaux et de la confiance accrue du public dans leurs travaux
2.6.4 Augmentation du nombre de politiques et de documents d'orientation élaborés et appliqués en vue d'améliorer la gestion et la responsabilité dans les prisons conformément au plan quinquennal stratégique pour l'administration pénitentiaire au Darfour (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : 4 ; 2016/17 : 8)	La MINUAD a élaboré 8 documents d'orientation, qui ont été approuvés et adoptés par le Gouvernement soudanais en vue de leur utilisation dans toutes les prisons du Darfour, à savoir : 6 ensembles d'instructions permanentes concernant la fouille dans les prisons, le comptage des détenus, le contrôle des clefs, l'admission des détenus, les fermes et les ateliers pénitentiaires, et la planification des interventions d'urgence ; 1 manuel d'orientation sur l'inspection et l'audit ; 1 plan de formation assorti de programmes d'enseignement
2.6.5 Élaboration et adoption par le Gouvernement soudanais d'un cadre de formation stratégique pour l'administration pénitentiaire (2014/15 : sans objet ; 2015/16 : 0 ; 2016/17 : 1)	Les autorités soudanaises ont mis au point et approuvé un cadre de formation stratégique et les programmes d'enseignement correspondants à l'intention de l'administration pénitentiaire

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 100 ateliers : 50 à l'intention des policiers soudanais sur la police de proximité, l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'appui aux agents de la force publique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de surveiller et d'évaluer les activités générales de police de proximité ; 50 à l'intention des bénévoles affectés à la police de proximité, des déplacés et des chefs locaux sur la mise en place d'activités de police de proximité, les violences sexuelles et sexistes et les droits de l'homme pour favoriser la protection de la famille et de l'enfance au Darfour	155	Ateliers ont été organisés comme suit : 63 ateliers à l'intention de 1 105 policiers soudanais (dont 239 femmes) sur la police de proximité et la prise en compte de la problématique femmes-hommes 92 ateliers à l'intention de 3 605 bénévoles affectés à la police de proximité, déplacés et chefs locaux (dont 434 femmes) sur la police de proximité, les violences sexuelles et sexistes et les droits de l'homme Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu grâce aux fonds mis à disposition par l'équipe de pays des Nations Unies.
Organisation de 5 séminaires sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les structures de police à l'intention du groupe de la protection des femmes de la police soudanaise	1	Séminaire sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes a été organisé à l'intention de la police soudanaise dans le secteur ouest. Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris par le PNUD dans le versement des fonds destinés à financer les séminaires de 4 autres secteurs.
Organisation de 432 réunions de coordination sur la sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 35 bases	445	Réunions de coordination sur la sécurité ont été tenues avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 35 bases

d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire du Darfour

Organisation de 62 stages de formation initiale et approfondie à l'intention de 1 830 policiers soudanais : 12 stages sur la police de proximité à l'intention de 360 policiers ; 12 stages sur les droits de l'homme, les violences sexistes et la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 360 policiers ; 10 stages sur les procédures d'enquête judiciaire à l'intention de 300 policiers ; 10 stages sur la gestion des scènes d'infraction à l'intention de 300 policiers ; 10 stages sur les conditions de détention et le traitement des suspects à l'intention de 300 policiers ; 5 stages d'informatique à l'intention de 100 policiers ; 2 stages sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 100 policiers et 1 stage sur la gestion des services de police à l'intention de 10 policiers

En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, coprésidence des réunions du Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour ; organisation d'une conférence entre les donateurs et le Gouvernement soudanais en vue de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme conjoint des Nations Unies pour l'état de droit au

d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire du Darfour.

88 Stages de formation initiale et approfondie ont été organisés à l'intention de 2 235 policiers soudanais, comme suit :

19 stages sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention de 466 participants ; 12 stages sur les procédures d'enquête judiciaire à l'intention de 284 participants ; 3 stages sur la gestion à l'intention de 40 participants ; 14 stages d'informatique à l'intention de 274 participants ; 7 stages sur le maintien de l'ordre de public à l'intention de 323 participants ; 4 stages sur les conditions de détention et le traitement des suspects à l'intention de 71 participants ; 14 stages sur la police de proximité à l'intention de 392 participants ; 7 stages sur les restes explosifs de guerre et les armes légères et de petit calibre à l'intention de 182 participants ; 4 stages sur les premiers secours à l'intention de 88 participants ; 1 stage sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes à l'intention de 20 participants ; 3 stages sur l'archivage et la conservation des dossiers à l'intention de 95 participants

Les programmes de formation ont contribué à renforcer la promotion par la police soudanaise de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. En plus d'avoir favorisé des relations cordiales avec la police de la MINUAD, les stages de formation ont également permis d'échanger des informations aux fins d'un système d'alerte rapide efficace concernant la protection des civils.

Le nombre de stages plus élevé que prévu s'explique par le financement reçu de l'équipe de pays des Nations Unies et par la bonne coopération entre la MINUAD et la police soudanaise dans le cadre des comités créés en vue de coordonner la formation des forces de police, dans les domaines du renforcement des capacités, de la formation et du développement au niveau régional.

Oui En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a coprésidé 2 réunions du Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour et participé à des réunions tenues dans le cadre de la conférence des donateurs en vue d'élaborer des propositions de financement. Suite à ces efforts, un État Membre

Darfour ; participation à l'équipe technique chargée de la mise en œuvre du programme

Fourniture de conseils stratégiques et techniques au Président de la Cour suprême et au Ministre de la justice pour les aider à définir les grandes orientations, et aux présidents de juridiction et aux procureurs généraux des États du Darfour sur la coordination du fonctionnement de la chaîne de justice pénale dans les trois zones géographiques sélectionnées (Darfour septentrional, Darfour méridional et Darfour occidental)

Organisation de 2 stages d'une semaine sur l'administration de la justice et les normes internationales à l'intention de 60 juges et procureurs soudanais près le Tribunal spécial pour le Darfour

En collaboration avec l'Institut national de formation des juges, organisation de 2 discussions de groupe avec 30 juges ruraux sur les bonnes pratiques de médiation en matière de litiges communautaires relatifs aux ressources naturelles et fourniture d'une formation spécialisée aux magistrats de district sur les causes des conflits, notamment les conflits autour des ressources naturelles

Fourniture d'un appui à la direction de l'administration judiciaire du Ministère de la justice pour l'aider à élaborer des instructions permanentes et une stratégie d'aide judiciaire dans les États du Darfour et à soutenir le fonctionnement des services d'aide judiciaire dans les prisons, par l'organisation de 15 réunions et de 3 ateliers

Organisation de 4 réunions du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral pour évaluer et planifier la mise en œuvre du plan quinquennal stratégique et fournir une assistance technique dans le cadre de l'élaboration de 4 politiques et instructions permanentes sur la sécurité, les inspections, la gestion et la responsabilité dans les prisons, et organisation d'un atelier de validation

Fourniture d'une assistance technique à l'administration pénitentiaire par l'organisation de

a versé un montant de 961 400 dollars pour financer des activités ayant trait à l'état de droit.

Oui La MINUAD a achevé l'évaluation de zones prioritaires à Kabkabiya, à Mellit et à Koutoum (Darfour septentrional) en décembre 2016 et à Mornei, à Habila et à Beida (Darfour occidental) en mars 2017. Elle a fourni des conseils techniques aux présidents de juridiction et aux procureurs généraux au niveau des États afin de les aider à donner suite aux conclusions des rapports d'évaluation sur le fonctionnement de l'appareil de justice pénale dans les zones de retour sélectionnées.

Oui Dans les États du Darfour occidental, du Darfour septentrional et du Darfour central, la MINUAD a organisé 3 stages de renforcement des capacités à l'intention de 60 procureurs, juristes et enquêteurs de police, y compris des procureurs du Tribunal spécial pour le Darfour.

3 Discussions ont été organisées en octobre 2016 avec l'Institut national de formation aux sciences juridiques et judiciaires en ce qui concerne la formation des juges ruraux et ont abouti à l'élaboration d'un module de formation. En mai 2017, en collaboration avec les autorités judiciaires soudanaises, la MINUAD a organisé dans les secteurs est, ouest et nord des stages de formation à l'intention de 60 juges ruraux sur la médiation efficace dans les conflits communautaires, notamment les conflits liés aux ressources naturelles.

Non La MINUAD n'a pas fourni d'appui à la direction de l'administration judiciaire du Ministère de la justice, l'aide judiciaire relevant désormais de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux résolutions [2228 \(2015\)](#) et [2296 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

4 Réunions du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral ont été organisées pour évaluer et planifier la mise en œuvre du plan quinquennal stratégique et fournir une assistance technique aux fins de l'élaboration et de la validation de 4 documents de politique générale assortis d'instructions permanentes.

1 Atelier de validation a été organisé.

Une assistance technique a été fournie à l'administration pénitentiaire par le biais de :

6 réunions et 1 atelier de validation sur l'élaboration d'un cadre et d'un programme de formation stratégique, notamment la création d'une école de formation du personnel pénitentiaire dans la région du Darfour

Organisation de 6 stages de formation en cours d'emploi de deux semaines aux droits de l'homme et aux missions pénitentiaires, à l'intention de 180 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise au Darfour, dont 20 femmes ; organisation d'un stage de formation de deux semaines à la tenue des registres et à la gestion des données, à l'intention de 30 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise en vue de la professionnaliser

Fourniture d'un appui à l'élaboration de programmes de réforme et de réadaptation, notamment d'actions de formation professionnelle, à l'intention de 450 détenus pour les préparer à la réinsertion sociale

Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide à l'intention des parquets, juridictions et prisons afin de mettre en place une chaîne de justice pénale dans des zones prioritaires

6 Réunions qui ont conduit à l'élaboration d'un cadre de formation stratégique et des programmes correspondants

1 Atelier de validation

L'école de formation du personnel pénitentiaire prévue n'a pu être créée dans la région du Darfour faute de financement.

6 Stages de formation en cours d'emploi de 2 semaines ont été organisés à l'intention de 340 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise au Darfour, dont 50 femmes, afin de leur transmettre des compétences et des connaissances en matière de droits de l'homme, de gestion et d'opérations, l'accent étant mis sur le respect des instructions permanentes dans les prisons

1 Stage de formation de 2 semaines a été organisé sur la tenue des registres et la gestion des données à l'intention de 30 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise.

Oui 3 ateliers de formation professionnelle ont été installés et dotés d'outils et de matériel à la prison fédérale de Challah (Darfour septentrional), à la prison centrale de Nyala (Darfour méridional) et à la prison d'État d'Ardamata (Darfour occidental) afin de donner aux détenus des compétences pratiques propres à favoriser leur réinsertion sociale. En octobre 2016, la prison fédérale de Challah a été accréditée en tant que centre de certification professionnelle et 6 détenus ont reçu une certification en soudure et en métallurgie délivrée par le Gouvernement soudanais. En outre, 500 détenus ont reçu diverses formations, notamment dans les domaines de la pâtisserie, de la vannerie, de la fabrication de briques, de la couture et de la confection de vêtements.

13 Projets à effet rapide ont été mis en œuvre à l'intention des parquets, juridictions et prisons afin de mettre en place une chaîne de justice pénale dans des zones prioritaires, à savoir :

3 projets au Darfour central

1 projet au Darfour méridional

3 projets au Darfour occidental

5 projets au Darfour septentrional

1 projet au Darfour oriental

Le nombre de projets à effet rapide a été plus élevé que prévu du fait que l'Opération a donné

la priorité aux projets relatifs à la chaîne de justice pénale.

Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation

82. La MINUAD a appuyé les activités des autorités et des médiateurs locaux visant à renforcer les mécanismes traditionnels de règlement des conflits, y compris la réconciliation et le dialogue, dans le but de mettre fin aux affrontements intertribaux et à la criminalité. Elle a consolidé les dispositifs d'alerte rapide afin de prévenir les différends locaux pouvant conduire à la violence, notamment grâce à la collecte d'informations, la surveillance et l'analyse continues et à l'organisation de forums offrant aux parties prenantes l'espace politique nécessaire pour exprimer leurs doléances de façon pacifique. L'Opération a également forgé des partenariats solides avec toutes les parties prenantes, y compris l'équipe de pays des Nations Unies, afin de mener des activités de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets. Dans le cadre de projets à effet rapide, elle s'est efforcée de répondre aux besoins les plus pressants des communautés par la remise en état des points d'eau, des écoles, des centres de santé et des autres structures détériorées par les conflits intercommunautaires.

83. À l'appui des activités de prévention des conflits intercommunautaires et d'atténuation de leurs effets, la MINUAD a élaboré une stratégie à l'échelle de l'Opération et une série de mécanismes visant à régler ces conflits. En outre, des initiatives concrètes, telles que la remise en état des points d'eau naturels le long des voies migratoires et la création de comités de protection des cultures ont permis de faciliter l'accès des éleveurs nomades à des points d'eau et d'améliorer leurs relations avec les agriculteurs.

Réalisation escomptée 3.1 : Médiation et règlement des conflits locaux

<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties et à l'implication des communautés (2014/15 : 40 ; 2015/16 : 35 ; 2016/17 : 30)	34 conflits locaux ont été recensés au cours de l'exercice considéré, contre 42 durant l'exercice précédent.
3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités signés par les parties aux conflits intercommunautaires (2014/15 : 15 ; 2015/16 : 20 ; 2016/17 : 30)	Au total, 18 accords, dont 14 accords de paix et 4 accords de cessation des hostilités, ont été signés par les parties aux conflits intercommunautaires durant l'exercice considéré, contre 26 durant l'exercice précédent. Compte tenu de la diminution du nombre de conflits, moins d'accords de paix ont été signés, faisant apparaître une tendance positive dans le règlement des conflits intercommunautaires.
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
Organisation de réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur le fonctionnement et les activités des organes du Gouvernement de transition créés en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour (notamment le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, la	4 Réunions sur le fonctionnement et les activités des organes du Gouvernement de transition créés en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour ont été organisées au Darfour méridional (2), à Khartoum (1) et au Darfour septentrional (1), avec la Commission foncière

Commission foncière du Darfour, la Commission d'indemnisation et la Commission vérité, justice et réconciliation

Organisation de 20 réunions d'information avec des agriculteurs et des éleveurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources

Animation de 15 dialogues entre groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, en coordination avec les autorités locales, des ministères et l'Autorité régionale pour le Darfour, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique

du Darfour, la Commission du retour volontaire et de la réinstallation et des organisations nationales de la société civile. Parmi les thèmes abordés on citera la conduite d'évaluations sur les ménages rapatriés de plein gré, la collecte d'informations sur les zones concernées par les retours volontaires, les besoins des rapatriés et l'organe succédant à l'Autorité régionale pour le Darfour, ainsi que ses effets sur la paix au Darfour.

Le nombre de réunions a été moins élevé que prévu partiellement en raison de la disparition du Fonds de reconstruction et de développement du Darfour et de la Commission d'indemnisation à l'issue de la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour.

- 75 Réunions d'information ont été organisées au Darfour oriental (9), au Darfour occidental (8), au Darfour septentrional (17) et au Darfour méridional (41) avec divers acteurs en vue d'engager un dialogue entre les agriculteurs et les éleveurs, et de prévenir les conflits liés aux ressources naturelles. Ces réunions étaient axées sur l'apaisement des tensions entre les agriculteurs et les nomades, le rôle proactif des comités mixtes locaux pour la paix, la promotion de l'état de droit et la coopération renforcée entre les gouvernements des États, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies afin de remédier aux causes des conflits entre ces 2 groupes.

Le nombre de réunions d'information plus élevé que prévu tient à une sollicitation accrue de l'Opération par les agriculteurs et les éleveurs, ainsi qu'à une augmentation du nombre de cas de destruction d'exploitations agricoles exigeant une intervention.

- 84 Dialogues ont été animés entre groupes d'agriculteurs et d'éleveurs au Darfour méridional (37), au Darfour central (3), au Darfour oriental (2), au Darfour occidental (2) et au Darfour septentrional (40) avec divers acteurs en vue d'examiner les programmes à mettre en œuvre pour atténuer les conflits entre les agriculteurs et les nomades, protéger les cultures et les récoltes, mettre en place des comités mixtes locaux pour la paix et mener des campagnes visant à mieux faire connaître les lois régissant les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Le nombre de dialogues plus élevé que prévu tient à une sollicitation accrue de l'Opération par

- les agriculteurs et les éleveurs, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de cas de destruction d'exploitations agricoles exigeant une intervention.
- Organisation de réunions mensuelles avec les comités de paix et de réconciliation locaux en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l'échelon local
- 106 Réunions ont été organisées en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix au Darfour oriental (2), au Darfour septentrional (46), au Darfour méridional (52), au Darfour occidental (3) et à Khartoum (3) avec divers acteurs afin de déterminer le niveau d'engagement nécessaire pour prévenir les conflits et les tensions entre nomades et agriculteurs durant la saison des migrations, et les moyens à mettre en œuvre pour apaiser les différends fonciers et les tensions intercommunautaires.
- Organisation de 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation entre les tribus, en coordination avec l'Autorité régionale pour le Darfour, les autorités locales et les principaux responsables tribaux et communautaires, afin de faciliter la signature d'un accord de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- 22 Conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation entre les tribus et d'autres parties prenantes ont été organisées au Darfour oriental (12), au Darfour méridional (3), au Darfour septentrional (2), au Darfour occidental (1) et à Khartoum (4) en vue de définir une marche à suivre pour appuyer les efforts de réconciliation entre les communautés rivales, encourager la participation des groupes de femmes et de jeunes à ces efforts, et renforcer la coordination entre les parties prenantes.
- Lancement de 5 campagnes de sensibilisation afin de diffuser, notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes déplacées, les dispositions prévues par les récents accords de paix signés à l'échelon local
- 45 Campagnes de sensibilisation ont été menées au Darfour méridional (28), dans le secteur ouest (2), le secteur central (5) et au Darfour oriental (10) afin de diffuser les dispositions prévues par les récents accords de paix signés.
- Le nombre de campagnes de sensibilisation plus élevé que prévu tient principalement au fait qu'au lieu de mener un petit nombre de grandes campagnes, comme cela avait été envisagé initialement, un plus grand nombre de petites campagnes a été mené.
- Organisation de 20 réunions avec des notables locaux, des représentants de l'administration autochtone, les autorités gouvernementales et l'Autorité régionale pour le Darfour pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local
- 66 Réunions ont été organisées au Darfour méridional (40), au Darfour oriental (11), à Khartoum (4) et au Darfour occidental (11) avec des notables locaux, les bureaux des walis, les conseils locaux de médiation (ajaouid), les représentants de conseils législatifs, le Ministre de l'agriculture, des groupes de femmes et des représentants de groupes d'agriculteurs et de nomades, en vue de suivre la mise en œuvre d'accords de paix locaux, notamment ceux signés entre les tribus Salamat et Teicha, Massiriya et Rizeigat, Zaghawa Umkamalti et Zaghawa Ratana, Habbaniya et Rizeigat, Gimir et Rizeigat, Habbaniya et Salamat, et Fallata et Salamat, ceux

<p>Organisation de réunions mensuelles avec la Commission vérité, justice et réconciliation de l’Autorité régionale pour le Darfour afin de l’aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l’équipe de pays des Nations Unies, et de lui fournir l’appui technique et logistique nécessaire</p>	<p>portant sur la cessation des hostilités entre les tribus Fallata et Massalit, et Massalit et Rizeigat, et ceux signés entre les tribus Rezigat (sud) et Agarba.</p> <p>Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à une meilleure accessibilité et à la coopération accrue avec la population locale.</p>
<p>Organisation de 30 ateliers – à l’intention des notables locaux et des jeunes, de représentants de l’administration autochtone et des autorités locales – sur la médiation et la négociation du règlement des conflits intercommunautaires et sur la coexistence pacifique</p>	<p>3 Réunions mensuelles ont été organisées au Darfour septentrional (2) et à Khartoum (1) avec la Commission vérité, justice et réconciliation et diverses parties prenantes en vue de remédier aux causes profondes des conflits, de passer en revue les activités de coexistence pacifique menées actuellement en collaboration avec le PNUD, et de trouver ensemble une solution aux conflits intercommunautaires.</p> <p>Le nombre de réunions moins élevé que prévu tient principalement à la dissolution de l’Autorité régionale pour le Darfour.</p> <p>3 Ateliers sur les processus de médiation et de négociation ayant trait au règlement des conflits intercommunautaires et à la coexistence pacifique ont été organisés au Darfour septentrional, au Darfour oriental et au Darfour central à l’intention des membres de l’administration autochtone, des autorités locales et des groupes de promotion de la femme. Il n’a pas été possible de tenir plus d’ateliers en raison d’un manque de financement.</p>
<p>Organisation de réunions mensuelles avec les commissions foncières de chacun des États et avec la Commission foncière du Darfour sur l’utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux (tels que ceux qui s’exercent sur les <i>hawakeer</i>, terres réparties entre tribus, et les routes de migration) et sur la gestion des ressources naturelles, l’objectif étant de s’attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour</p>	<p>Non Aucune réunion n’a été tenue avec les commissions foncières des États du Darfour ou la Commission foncière du Darfour sur la gestion des ressources naturelles et les moyens de remédier aux causes profondes des conflits durant l’exercice considéré. Les commissions foncières des États du Darfour n’étaient présentes qu’au Darfour central et n’étaient pas opérationnelles durant l’exercice considéré. La Commission foncière du Darfour n’était présente qu’au Darfour méridional, et aucune réunion n’a été organisée entre cette dernière et la MINUAD car aucune question de fond n’a été soulevée durant l’exercice considéré.</p>
<p>Organisation de réunions mensuelles avec les comités de protection agricoles, les comités tribaux de médiation (ajaouid) et les comités pour la coexistence pacifique (comités de paix et de réconciliation locaux) en vue d’apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l’échelon local</p>	<p>106 Réunions organisées au Darfour oriental (2), au Darfour septentrional (46), au Darfour méridional (52), au Darfour occidental (3) et à Khartoum (3) avec des comités de paix et de réconciliation locaux, des comités de protection de l’agriculture, des comités pour la coexistence pacifique, des comités de protection des récoltes, des organisations de la société civile et des</p>

Organisation de réunions mensuelles à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des citoyens darfouriens en vue de délibérer sur le règlement des conflits au Darfour

Activités d'information menées sur une base trimestrielle à l'intention des organisations de la société civile et de personnalités darfouriennes influentes, à Khartoum et dans des zones sensibles du Darfour

représentants des tribus Rizeigat, Maaliya, Berti, Zayadiya et Dajo. Ces réunions avaient pour but l'apaisement des conflits et le suivi de la mise en œuvre des accords de paix, la planification des actions de prévention des conflits et des tensions entre nomades et agriculteurs durant la saison des migrations, et l'étude de solutions pour régler les différends fonciers et apaiser les tensions intercommunautaires.

Le nombre de réunions plus élevé que prévu tient à une augmentation du nombre d'accrochages localisés entre agriculteurs et éleveurs nomades, entraînant une intensification des échanges entre les comités agricoles et les comités pour la coexistence pacifique.

- 9 Réunions ont été tenues à Khartoum avec des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes intéressées à l'appui du règlement des conflits au Darfour, en vue d'aborder le rôle des femmes dans les processus de médiation, de sensibiliser l'opinion publique aux rôles associés aux femmes et aux hommes dans la société, d'établir des partenariats et de recenser les causes profondes des conflits et de trouver les moyens d'y remédier.
- 4 Activités d'information ont été menées à Khartoum à l'intention des organisations de la société civile et de personnalités darfouriennes influentes, y compris des débats sur le document final de la conférence tenue par le Gouvernement soudanais en vue d'étudier le processus de décentralisation du système de gouvernance, la collaboration aux fins du règlement des conflits et les activités de consolidation de la paix, et de se pencher sur les violents affrontements opposant le Gouvernement soudanais et les groupes armés, ainsi que sur les conséquences néfastes qu'ils peuvent avoir sur la région. En outre, 1 autre activité d'information a été menée, la MINUAD ayant fourni une assistance logistique aux fins du transport de fournitures destinées aux victimes de l'attaque qui a frappé les villages de Mouli et Azerni dans le Secteur Ouest.

Réalisation escomptée 3.2 : Stabilisation des communautés dont les membres sont menacés de recrutement par des groupes armés ou criminels

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d'emplois et à des projets de stabilisation des

2 255 jeunes à risque (1 142 garçons et 1 113 filles) ont bénéficié directement de la mise en œuvre de 26 des 32 projets de stabilisation des communautés menés entre novembre 2016 et juin 2017 par la MINUAD en

communautés (2014/15 : s.o. ; 2015/16 : 500 ; 2016/17 : 1 000)

collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, des ministères de tutelle, des administrations locales, des notables locaux et l'équipe de pays des Nations Unies. Les projets ont permis à ces jeunes de perfectionner leurs compétences et de bénéficier de perspectives d'emplois temporaires, y compris dans le cadre de possibilités de retour et d'opérations de relèvement. Le nombre de bénéficiaires directs a été plus important que prévu en raison de l'accent mis sur les moyens de subsistance et les formations professionnelles, ce qui a particulièrement plu aux jeunes, ainsi que sur les zones concernées par les retours et le relèvement, où les jeunes vulnérables et à risque sont très nombreux.

3.2.2 Augmentation du nombre de membres de communautés et d'ex-combattants participant à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des projets de réinsertion dans les communautés (2014/15 : 7 875 ; 2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 9 000)

Au total, 4 279 personnes ont participé à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des programmes de stabilisation des communautés organisés dans tous les États du Darfour, dont 2 024 ex-combattant venus de tout le Darfour ayant pris part à des exercices de démobilisation et bénéficié d'un appui à la réinsertion, et 2 255 bénéficiaires directs ayant suivi des formations professionnelles ou des formations en cours d'emploi organisées dans le cadre de travaux de construction et de projets de développement des moyens de subsistance. Le nombre de participants a été moins important que prévu principalement en raison de la nature et des types de projets sélectionnés, qui ciblaient des petits groupes, mais également des retards accusés dans la procédure d'approbation des projets.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réalisation et mise à jour, dans les 5 États du Darfour, sur la base d'un cycle semestriel, d'un recensement des communautés dont les membres sont particulièrement menacés de recrutement par des groupes armés ou criminels	13	Communautés ont été recensées avec succès au Darfour méridional (2), au Darfour oriental (2), au Darfour central (1), au Darfour occidental (3) et au Darfour septentrional (5). Les besoins critiques et les avantages comparatifs des communautés ont également été évalués aux fins de l'élaboration et de l'exécution de projets de stabilisation des communautés dans le cadre d'une mission mixte d'évaluation interinstitutionnelle, en collaboration avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.
Élaboration et réalisation, en collaboration avec les partenaires d'exécution locaux, les jeunes, les notables locaux, les institutions nationales compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies, de 5 projets de stabilisation des communautés (1 dans chaque État du Darfour) visant à traiter de problèmes tels que l'insécurité, le non-respect des droits de l'homme, l'exclusion des femmes des	5	Projets de stabilisation des communautés ont été élaborés, 1 dans chaque État du Darfour, et 35 sous-projets au total ont été menés dans le cadre de ces 5 projets [au Darfour occidental (11), au Darfour septentrional (11), au Darfour occidental (4), au Darfour central (4) et au Darfour méridional (5)]. 26 sous-projets devaient être réalisés à titre prioritaire durant l'exercice

activités menées en faveur de la paix, le chômage des jeunes et le dispositif de consolidation de la paix, l'objectif étant de réduire le nombre d'actes de violence armée au Darfour

Organisation de 12 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autres partenaires compétents, dont l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de planifier et de coordonner l'appui à la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour

Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'une indemnité de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants

considéré, les 9 restants ayant été reportés au prochain exercice. Les 26 sous-projets ont été exécutés en collaboration avec des partenaires d'exécution locaux, des administrations locales et des notables locaux, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les ministères de tutelle et l'équipe de pays des Nations Unies. Dans le cadre des sous-projets, des formations professionnelles et des perspectives d'emploi temporaires ont été proposées à des femmes et des jeunes à risque, et un appui a été offert en vue du règlement des problèmes relatifs à l'état de droit, aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'assainissement, aux travaux publics destinés à accroître la sûreté et la sécurité, et à l'appui aux moyens de subsistance en vue d'un relèvement rapide.

16 Réunions mixtes de coordination ont été facilitées entre la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le PNUD, le Programme alimentaire mondial et la MINUAD, en vue de coordonner l'appui à la démobilisation des groupes armés signataires, en application des dispositions du dispositif de sécurité du Document de Doha pour la paix au Darfour. Les participants à ces réunions ont également débattu de la sélection de nouveaux emplacements pour les projets de stabilisation des communautés et cherché à établir des partenariats et des synergies entre ces projets et d'autres programmes et projets, comme les projets fondamentaux et à court terme menés dans le cadre de la Stratégie de développement du Darfour par les équipes de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais. Quatre réunions de plus que prévu ont été organisées dans le cadre de mécanismes de coordination au niveau du siège afin d'accélérer les préparatifs des opérations de démobilisation par secteur, y compris la mobilisation de moyens logistiques, de parties prenantes et de fonds destinés à la réinsertion.

Oui Une assistance technique et une aide logistique ont été fournies à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour aux fins de la démobilisation de 2 024 ex-combattants. À ce titre, un camp de démobilisation a été installé et des indemnités de réinsertion ont été versées à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants.

Mobilisation des parties prenantes dans le cadre de 5 réunions et de 3 ateliers, et fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autres parties intéressées, aux fins de la mise en œuvre d'un programme de sécurité communautaire et de maîtrise des armements au Darfour

8 Réunions de coordination ont été facilitées entre le groupe de travail commun de la MINUAD sur le programme de sécurité communautaire et de maîtrise des armements, la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et le PNUD, en vue de planifier et de coordonner l'appui à l'exécution du programme de maîtrise des armements au Darfour.

1 Atelier sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre a été organisé. En mai 2017, l'Opération a facilité et organisé un atelier consultatif interne sur le thème de la maîtrise des armes légères et de petit calibre, avec la participation de représentants de la MINUAD et de la Commission du cessez-le-feu, à l'issue duquel des accords ont été adoptés en vue de revoir la stratégie de la MINUAD sur les armes légères et de petit calibre pour la période 2014-2016, de demander des précisions au Gouvernement soudanais à cet égard, et d'accroître la participation du Gouvernement soudanais dans la lutte contre la prolifération des armes et des munitions dans l'ensemble du Darfour. Les 2 autres ateliers prévus au Darfour central et au Darfour méridional ont été reportés au prochain exercice pour permettre l'examen des recommandations formulées à l'issue du premier atelier.

Composante 4 : appui

84. La composante appui de la MINUAD englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sûreté et de la sécurité, de l'Équipe déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice considéré, elle a fourni des services efficaces et rationnels en matière de logistique, d'administration et de sécurité pour appuyer l'exécution du mandat de l'Opération, en fournissant les produits correspondants et en améliorant la prestation des services, tout en réalisant des gains d'efficacité. Cet appui a couvert les domaines ci-après à l'échelle de l'Opération : services de gestion financière, soins de santé, entretien des locaux à usage de bureaux ou de logement, déontologie et discipline, programmes de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, informatique et communications, transports aériens et terrestres, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement, sécurité aérienne, et services juridiques et de sécurité.

Réalisation escomptée 4.1 : Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2014/15 : 3,4 % ; 2015/16 : 2 % ; 2016/17 : 1 %)

Au 30 juin 2017, le pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent s'élevait à 18 %

4.1.2 Réduction du pourcentage des stocks de réserve (2014/15 : 16,5 % ; 2015/16 : 15,5 % ; 2016/17 : 14 %)

Le pourcentage des stocks de réserve était de 11 % pour l'exercice 2016/17, contre 16,8 % en 2015/16.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui, non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Amélioration des services		
Abaissment du plafond du coût par personne des rations, grâce à la diminution continue des acheminements effectués à l'aide des moyens aériens de prestataires et à l'utilisation des effectifs stationnés non loin des grands camps pour prendre livraison des vivres stockés dans les entrepôts, sans recourir à un prestataire	Non	Malgré la diminution continue des acheminements par voie aérienne et l'utilisation des effectifs stationnés non loin des grands camps pour prendre livraison des rations alimentaires dans les entrepôts, le plafond du coût par personne a augmenté, passant de 5,70 dollars pour l'exercice 2015/16 à 5,93 dollars pour l'exercice 2016/17, à la suite d'une hausse des prix en avril 2016 après la prorogation du contrat relatif aux rations.
Mise en service du système électronique de gestion des vivres afin d'en surveiller et d'en contrôler l'utilisation et d'en assurer la gestion	Oui	Le système électronique de gestion des vivres(rations) était pleinement opérationnel pendant l'exercice considéré et a été utilisé pour surveiller, contrôler et gérer 10,8 tonnes de rations sur 83 sites.
Mise en service du système électronique de gestion des carburants à tous les points de réception et de distribution afin de surveiller et de contrôler la consommation	Oui	Le système électronique de gestion des carburants a été intégralement déployé et utilisé pour suivre 50,1 millions de litres de carburant livré à la MINUAD à 37 points de distribution de carburant à l'échelle de l'Opération.
Personnel militaire, personnel de police et personnel civil		
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 15 698 militaires, 147 observateurs militaires, 1 583 policiers des Nations Unies et 1 820 membres d'unités de police constituées	13 618	Déploiement, relève et rapatriement d'une moyenne de : Militaires 135 Observateurs militaires 1 458 Policiers des Nations Unies 1 839 Membres d'unités de police constituées
Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné au personnel militaire et au personnel de police	Oui	Au cours de l'exercice considéré, La MINUAD a vérifié, suivi et inspecté l'ensemble du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux soldats et aux agents d'unités de police constituées.
Stockage et distribution aux soldats et aux agents des unités de police constituées de 12,5 tonnes de vivres, de 266 800 rations de combat et de 851 025 bouteilles d'eau, dans 84 sites	Non	La MINUAD a stocké et distribué 10,8 tonnes de vivres (rations), 147 200 rations de combat et 855 288 bouteilles d'eau aux soldats et aux agents de police constituées, sur 83 sites. La réduction du nombre de rations alimentaires distribuées s'explique par le rapatriement anticipé d'un contingent militaire.

Administration d'un effectif maximal de 3 336 civils, dont 884 agents recrutés sur le plan international, 2 285 agents recrutés sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies, y compris les titulaires d'emplois de temporaire et les 6 membres du personnel fourni par les gouvernements

Administration d'un effectif moyen de 3 049 membres du personnel civil et du personnel fourni par des gouvernements, dont :

744	Agents recrutés sur le plan international
2 074	Agents recrutés sur le plan national
131	Volontaires des Nations Unies
94	Membres du personnel temporaire
6	Membres du personnel fourni par les gouvernements

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant des mesures de formation, de prévention, de contrôle et de discipline

Oui La MINUAD a mis en œuvre un plan d'action préventive destiné au renforcement des capacités des militaires, des policiers et du personnel civil à traiter les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. La mise en œuvre du plan a été suivie de près et a fait l'objet d'un examen trimestriel par le groupe de travail de la MINUAD sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Installations et infrastructures

Entretien de 32 sites militaires, de 17 sites d'unités de police constituées et de 22 sites d'unités de soutien ; remise en état de 70 camps militaires ou sites d'unités de police constituées ; entretien et remise en état de 33 locaux de la Police des Nations Unies et de 42 locaux du personnel civil dans 42 sites

Oui 42 sites militaires, 13 sites d'unités de police constituées et 14 sites d'unités de soutien ont été entretenus et utilisés ; 37 locaux de la Police des Nations Unies ont été entretenus et remis en état ; 38 locaux du personnel civil ont été entretenus et remis en état, sur 38 sites.

Services d'hygiène et d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets

Oui La MINUAD a collecté, éliminé et traité 876 000 m³ de déchets liquides et collecté et éliminé 87 000 m³ de déchets solides, sur l'ensemble de ses sites.

Exploitation et entretien de 150 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU dans 39 sites

131 Installations de purification de l'eau et 117 stations d'épuration ont été exploitées et entretenues par l'Opération au cours de l'exercice considéré.

Exploitation et entretien de groupes électrogènes (1 783 appartenant à l'ONU et 610 aux contingents) dans 47 sites

1 375 Groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus sur 47 sites. Les contingents se sont chargés de l'entretien d'un total de 605 groupes électrogènes leur appartenant.

Stockage et fourniture de 38,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes

34,5 Millions de litres de carburants et de lubrifiants ont été stockés et fournis pour les groupes électrogènes pendant l'exercice considéré. La sous-utilisation des crédits est principalement due : a) à la synchronisation des groupes électrogènes ; b) à la centralisation des centrales électriques dans les 5 postes de commandement de secteur ; c) au remplacement des climatiseurs classiques par des unités plus efficaces.

Entretien et remise en état de 35 kilomètres de routes et de 16 ponts	Oui	La MINUAD a entretenu et remis en état 35 km de routes goudronnées et 20 ponts et ponceaux.
Entretien et remise en état de 4 aérodromes dans 4 sites	Oui	L'Opération a entretenu 4 aérodromes sur 4 sites.
Entretien de 4 aérodromes et de 27 aires de poser d'hélicoptère dans 31 sites	Oui	La MINUAD a entretenu 4 aérodromes et 31 aires de poser d'hélicoptère sur 35 sites.

Transports terrestres

Exploitation et entretien de 2 146 véhicules, remorques et attelages appartenant à l'ONU, dont 26 véhicules blindés et 716 véhicules appartenant aux contingents, dans 8 ateliers principaux et 29 ateliers de réparation répartis sur 34 sites	2 492	Véhicules appartenant à l'ONU, dont 26 véhicules blindés, 37 remorques et 235 attelages, 714 articles d'atelier et équipements divers ont été exploités et entretenus dans 8 ateliers principaux et 29 ateliers de réparation répartis sur 34 sites.
Fourniture de 6,2 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports terrestres	5,6	Millions de litres de carburants et de lubrifiants ont été fournis pour les transports terrestres au cours de l'exercice considéré.
Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, en vue de transporter chaque jour en moyenne 5 600 membres du personnel des Nations Unies, y compris des membres du personnel civil et du personnel en tenue, entre leur logement et la zone de la mission	Oui	La MINUAD a exploité un service de navette 7 jours sur 7 et transporté une moyenne de 3 600 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission. Est inclus le transport de passagers se rendant de différents aéroports à leur lieu de travail, ainsi que de membres des contingents quittant les camps de transit et se rendant à l'un des aéroports au moment de la relève.

Transports aériens

Exploitation et entretien de 5 avions et 19 hélicoptères, dont 4 appareils de type militaire à cargaison moyenne, sur 31 sites, dont 27 héliports et 4 aéroports (à Al-Fasher, Nyala, Geneina et Khartoum)		L'Opération a assuré l'exploitation et l'entretien de :
	5	Avions
	19	Hélicoptères
	35	Sites, dont 31 héliports et 4 aéroports
		Les 4 hélicoptères de manœuvre n'ont pas été déployés durant l'exercice considéré.
Fourniture de 14,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes	10,1	Millions de litres de carburant pour les opérations aériennes ont été stockés et fournis. La sous-utilisation des crédits est due principalement à un nombre d'heures de vol moins important que prévu en raison, notamment, du non-déploiement des quatre hélicoptères militaires de manœuvre, des conditions météorologiques défavorables et des restrictions de vol.

Communications

Services d'appui et de maintenance d'un réseau satellitaire comprenant 4 stations terriennes pivot pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données

Oui La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien pour 4 stations terriennes pivot pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données.

Services d'appui et de maintenance pour 97 microterminaux VSAT, 134 centraux téléphoniques et 145 liaisons hertziennes

Oui La MINUAD a assuré des services d'appui et de maintenance pour 95 microterminaux VSAT, 134 centraux téléphoniques et 145 liaisons hertziennes.

Services d'appui et d'entretien pour 1 330 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 144 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 6 727 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence

Oui L'Opération a fourni des services d'appui et d'entretien pour 1 330 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 144 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 6 727 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence.

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 15 serveurs hébergeant 668 machines virtuelles, 3 516 ordinateurs de bureau, 2 046 ordinateurs portables, 920 imprimantes et 615 expéditeurs numériques dans 37 sites

Oui L'Opération a assuré des services d'appui et d'entretien pour 15 serveurs hébergeant 668 machines virtuelles, 3 516 ordinateurs de bureau, 2 046 ordinateurs portables, 920 imprimantes et 615 expéditeurs numériques dans 37 sites.

Services d'appui et d'entretien pour 40 réseaux locaux et longue portée reliant 6 556 utilisateurs dans 37 sites

Oui La MINUAD a fourni des services d'appui et d'entretien à 6 556 utilisateurs sur 37 sites.

Santé

Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau 3, de 3 dispensaires de niveau 2, de 5 unités médicales de niveau 1 et de 54 postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 36 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence

Oui La MINUAD a exploité et entretenu 1 hôpital de niveau 3, 3 hôpitaux de niveau 2, 4 dispensaires de niveau 1 et 55 unités médicales sur 36 sites. Au cours de l'exercice considéré, un hôpital de niveau 1 et un hôpital de niveau 2 situés à El-Fasher ont été fusionnés et reclassés en hôpital de niveau 2.

Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne à l'échelle de l'Opération pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveau 4 dans 3 sites (à Doubaï, à Nairobi et au Caire)

Oui Le maintien du dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne à l'échelle de l'Opération pour tous les sites des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau IV sur 3 sites (à Doubaï, à Nairobi et au Caire) a été assuré.

Exploitation et entretien de 5 centres proposant des services de consultation et de dépistage du VIH confidentiels dans 31 sites, et mise en œuvre de programmes de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Oui La MINUAD a exploité et entretenu 5 centres de consultations et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH, qui ont assuré leurs services auprès de 10 048 membres du personnel de l'Opération. Un programme de sensibilisation au VIH a été mis en œuvre à l'intention de l'ensemble du personnel de l'Opération, notamment par l'organisation, sur 31 sites, de cours d'initiation, d'une formation sur le VIH sur le lieu de travail, de séances d'éducation par les pairs et de stages de formation spécialisée sur différents thèmes tels que la prophylaxie post-

exposition et les maladies sexuellement transmissibles.

Sécurité

Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission

Oui Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite

Oui Des services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24.

Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de l'Opération, y compris les logements

Oui Des évaluations des conditions de sécurité ont été effectuées, notamment 296 enquêtes sur la sécurité dans les zones résidentielles.

Organisation de 150 séances d'information sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission et organisation de réunions d'initiation à la sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

Oui La MINUAD a organisé 156 séances d'information sur la sécurité à l'intention de 3 600 personnes et des réunions d'initiation à la sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	6 339,6	6 555,2	(215,6)	(3,4)
Contingents	431 055,5	426 758,2	4 297,3	1,0
Police des Nations Unies	60 223,0	67 064,3	(6 841,3)	(11,4)
Unités de police constituées	58 974,5	58 331,6	642,9	1,1
Total partiel	556 592,6	558 709,3	(2 116,7)	(0,4)
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	161 488,5	163 052,9	(1 564,4)	(1,0)
Personnel recruté sur le plan national	81 578,5	76 947,1	4 631,4	5,7
Volontaires des Nations Unies	9 712,7	7 536,3	2 176,4	22,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 195,2	5 609,6	(414,4)	(8,0)
Personnel fourni par des gouvernements	352,3	60,9	291,4	82,7
Total partiel	258 327,2	253 206,8	5 120,4	2,0
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	148,9	91,3	57,6	38,7
Voyages	4 100,4	4 523,4	(423,0)	(10,3)
Installations et infrastructures	65 777,1	58 368,7	7 408,4	11,3
Transports terrestres	11 096,9	11 370,0	(273,1)	(2,5)
Opérations aériennes	75 974,3	73 754,5	2 219,8	2,9
Transports maritimes ou fluviaux	—	606,7	(606,7)	—
Communications	21 727,2	14 378,9	7 348,3	33,8
Informatique	11 798,4	15 294,9	(3 496,5)	(29,6)
Santé	1 519,3	1 205,4	313,9	20,7
Matériel spécial	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	30 510,9	34 814,5	(4 303,6)	(14,1)
Projets à effet rapide	2 000	1 810,4	189,6	9,5
Total partiel	224 653,4	216 218,8	8 434,6	3,8
Total brut	1 039 573,2	1 028 134,9	11 438,3	1,1
Recettes provenant des contributions du personnel	24 483,0	23 926,9	556,1	2,3
Total net	1 015 090,2	1 004 208,0	10 882,2	1,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	1 039 573,2	1 028 134,9	11 438,3	1,1

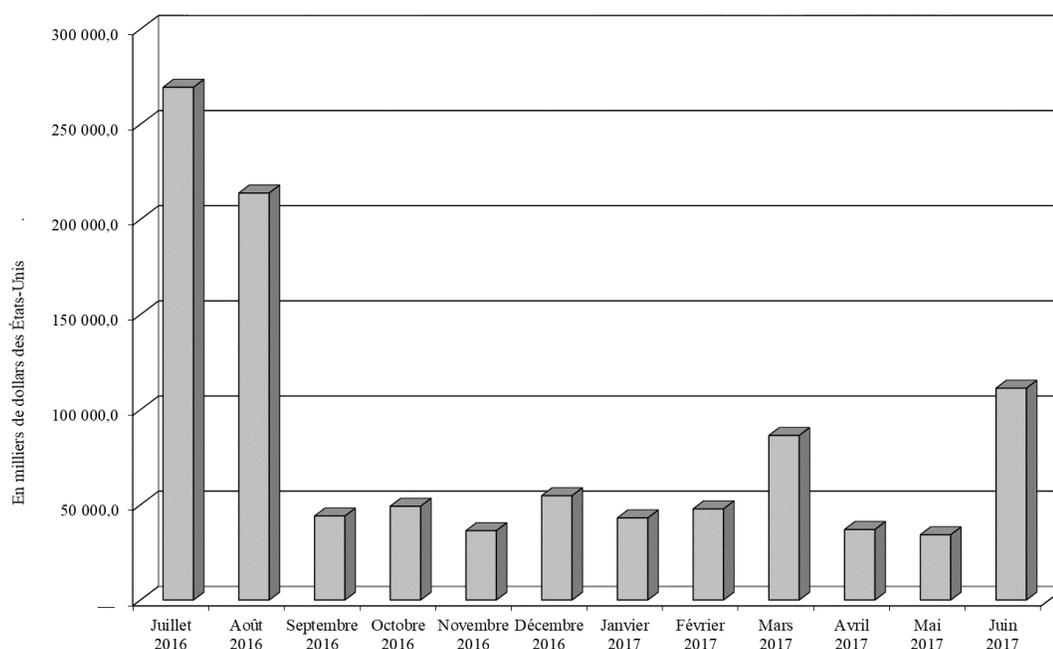
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Répartition initiale du montant approuvé</i>	<i>Montants réaffectés</i>	<i>Répartition révisée</i>
I. Militaires et personnel de police	556 592,6	2 132,3	558 724,9
II. Personnel civil	258 327,2	–	258 327,2
III. Dépenses opérationnelles	224 653,4	(2 132,3)	222 521,1
Total	1 039 573,2	–	1 039 573,2
Pourcentage de réaffectations			0,2

85. Au cours de l'exercice, des fonds ont été réaffectés à la catégorie I (Militaires et personnel de police) afin de couvrir des dépenses plus élevées que prévu au titre de la police des Nations Unies en raison du taux moyen effectif de vacance de postes qui a été inférieur aux prévisions (7,9 %, contre 13 % prévu au budget). Il a été possible de réaffecter des ressources de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) du fait de la sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques installations et infrastructures, opérations aériennes et communications.

C. Évolution des dépenses mensuelles



86. Le pic de dépenses enregistré en juillet et août 2016 s'explique principalement par la souscription d'engagements au titre : a) du remboursement aux taux standard du coût des contingents et des unités de police constituées ; b) des demandes relatives au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome ; c) des installations et des infrastructures. Les dépenses plus élevées constatées en mars et juin 2017 sont imputables principalement à des paiements liés au remboursement du coût des contingents et des unités de police constituées et du matériel connexe appartenant aux contingents.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	4 584,5
Produits divers ou accessoires	1 757,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	16 316,7
Total	22 658,5

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	76 169,0
Unités de police constituées	13 761,8
Total partiel	89 930,8
Soutien logistique autonome	
Contingents	60 565,9
Unités de police constituées	7 223,0
Total partiel	67 788,9
Total	157 719,7

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 ^{er} juillet 2014	1 ^{er} juillet 2014
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 3,5		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	3 001,9
Contributions volontaires en nature	–
Total	3 001,9

^a Est comprise la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (1 254 100 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage, les redevances d'aéroport et les frais d'embarquement et de débarquement (1 671 900 dollars) ainsi que les frais d'immatriculation de véhicules (75 900 dollars).

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(215,6)	(3,4 %)

87. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le prix effectif des billets pour les voyages liés à la relève, qui a été plus élevé que celui inscrit au budget, et par les dépenses au titre des indemnités de subsistance (missions), qui ont également été plus élevées que prévu du fait que ces indemnités ont été versées aux observateurs militaires dont le tour de service a été allongé pour répondre à des besoins opérationnels.

	<i>Écart</i>	
Contingents	4 297,3	1,0 %

88. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre des rations ont été moins élevées que prévu car leur prix par jour et par personne a été inférieur aux prévisions, tout comme les frais de stockage et de transport, et par le fait que les dépenses au titre des voyages, du déploiement et de la relève ont aussi été inférieures aux prévisions, principalement grâce à l'utilisation accrue d'un aéronef affrété pour une longue durée aux fins du redéploiement, qui a permis de réaliser des économies. Ces économies ont été partiellement contrebalancées par un dépassement des crédits ouverts au titre : a) du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du fait que les déductions effectives opérées pour le non-déploiement ou le déploiement reporté de matériel appartenant aux contingents ou pour le déploiement de matériel défectueux, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, ont été inférieures aux prévisions ; b) du fret et du déploiement de matériel appartenant aux contingents, du fait que le coût du déploiement et du rapatriement des contingents a été supérieur aux prévisions et que le matériel appartenant à un contingent a été déployé plus tôt que prévu ; c) de l'indemnité de subsistance (missions), du fait du versement d'une indemnité à taux plein à un nombre plus élevé que prévu de militaires et d'officiers de liaison qui n'étaient pas logés dans des locaux fournis par la MINUAD au cours de l'exercice 2016/17.

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	(6 841,3)	(11,4 %)

89. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur aux prévisions (7,9 %, contre 13,0 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	642,9	1,1 %

90. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre : a) des voyages, du déploiement et de la relève, principalement car les dépenses au titre du redéploiement ont été inférieures aux prévisions grâce au recours accru à un aéronef affrété pour une longue durée ; b) des rations ; c) du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, principalement à cause du retard pris dans le déploiement du matériel appartenant à deux unités de police constituées. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le dépassement de crédits au titre du remboursement du coût des unités de police constituées, dû au fait que les déductions effectives opérées pour le non-déploiement ou le déploiement reporté de matériel appartenant aux contingents ou pour le déploiement de matériel défectueux, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, ont été inférieures aux prévisions, ainsi que par le dépassement de crédits au titre du matériel appartenant aux contingents résultant principalement de coefficients de déploiement et de disponibilité opérationnelle supérieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(1 564,4)	(1,0 %)

91. Le dépassement de crédits s'explique principalement par un taux moyen effectif de vacance de postes inférieur aux prévisions (13 %, contre 15 % inscrit au budget). Le dépassement de crédits a été partiellement compensé par la sous-utilisation des crédits ouverts au titre des dépenses communes de personnel et des primes de danger.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	4 631,4	5,7 %

92. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que le salaire moyen effectif du personnel recruté sur le plan national a été inférieur aux prévisions et que le taux moyen effectif de vacance des postes de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national a été plus élevé que prévu (4,3 % contre 1,0 % inscrit au budget). La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre des dépenses communes de personnel dues à l'application de taux révisés à certains éléments qui composent ces dépenses, ainsi qu'au versement, aux agents de la sécurité ayant quitté l'opération le 31 décembre 2015, de la rémunération due au titre des heures supplémentaires.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 176,4	22,4 %

93. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement, pour les postes de Volontaire des Nations Unies pourvus sur le plan international, par un taux moyen effectif de vacance supérieur aux prévisions (22,1 % contre 5 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(414,4)	(8,0 %)

94. Le dépassement de crédits s'explique principalement par les dépenses incombant à la MINUAD au titre du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui ont été plus élevées que prévu. Le personnel a été recruté principalement pour mener des activités d'appui à la mise en service d'Umoja auprès du groupe 5 et à la mise en service d'Umoja-Extension 2, notamment la mise hors service de Galileo. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des coûts salariaux effectifs moins élevés en moyenne que ceux prévus au budget dans le cas des membres du personnel recrutés sur le plan national dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), et par un taux moyen effectif de vacance de postes plus élevé que prévu pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national dont les postes sont financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2,5 % contre 1,0 % inscrit au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	291,4	82,7 %

95. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au fait que moins de dépenses que prévu ont été inscrites à la catégorie de dépenses correspondant à l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Écart</i>	
Consultants	57,6	38,7 %

96. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les dépenses au titre des formateurs ont été inférieures aux prévisions à cause du retard pris dans l'établissement de contrats et la délivrance de visas pour ces personnes.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(423,0)	(10,3 %)

97. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le nombre plus élevé que prévu de voyages effectués par des membres de différentes composantes de la Division de l'appui à la mission pour fournir un appui opérationnel, en vue de la prestation sans entrave des services d'appui dans la zone de la mission. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par la diminution des dépenses au titre des voyages de formation, due principalement à la volonté des responsables de l'Opération d'organiser des activités de formation au sein de la zone de la mission, dans la mesure du possible, et au recours accru à la formation en ligne.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	7 408,4	11,3 %

98. La sous-utilisation des crédits est due aux facteurs suivants : a) les dépenses moins élevées que prévu au titre des services de maintenance, dues au remplacement de quatre stations d'épuration anciennes et de faible capacité par quatre nouvelles stations de grande capacité au quartier général de l'Opération, et à l'utilisation accrue des stocks existants d'articles consommables ; b) la sous-utilisation des crédits

ouverts au titre des services d'architecture et de démolition, due au coût moins élevé que prévu de la construction de quatre héliports et à l'annulation, pour des raisons de sécurité, du projet de construction d'un terminal de contrôle des mouvements ; c) la consommation de carburant pour groupes électrogènes inférieure aux prévisions (34,5 millions de litres, contre 36,2 millions de litres prévus au budget), due principalement à la synchronisation des groupes électrogènes et la centralisation des centrales électriques dans les cinq postes de commandement de secteur ; d) les dépenses moins élevées que prévu pour l'achat de groupes électrogènes, dues principalement au retard pris dans la procédure d'achat. La sous-utilisation des crédits a été en partie contrebalancée par le dépassement de crédits au titre de l'achat de blocs sanitaires et de fournitures pour la défense des périmètres.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(273,1)	(2,5 %)

99. Le dépassement de crédits tient principalement au fait que les frais d'exploitation et de maintenance ont été supérieurs aux prévisions car une part plus importante que prévu du budget alloué aux services d'exploitation et de maintenance a été consacrée au transport terrestre de carburant et de lubrifiant. Ce dépassement de crédits a été partiellement compensé par le fait que les coûts afférents à l'achat de véhicules à usage spécial ont été inférieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	2 219,8	2,9 %

100. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que le nombre d'heures de vol a été inférieur aux prévisions, principalement à cause du non-déploiement de quatre hélicoptères utilitaires militaires, des mauvaises conditions météorologiques et des restrictions de vol. Le nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions s'est traduit par une baisse du coût total de l'heure de vol et par des dépenses relatives au carburant et au lubrifiant plus faibles que prévu. Les économies ainsi réalisées ont été en partie annulées par des coûts garantis de la flotte relatifs aux hélicoptères plus élevés que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(606,7)	-

101. Le dépassement de crédits est principalement dû à l'achat de conteneurs maritimes destinés au stockage de bâtiments préfabriqués et au transport de fournitures pour les logements.

	<i>Écart</i>	
Communications	7 348,3	33,8 %

102. La sous-utilisation des crédits tient principalement à : a) la suppression des dépenses afférentes à la location d'une ligne servant à soutenir le système de duplication des données de l'Opération, qui a été remplacé par un réseau privé virtuel ; b) la non-exécution d'un projet de système de communication par satellite à faible latence ; c) la réduction des frais de communication vocale grâce à une utilisation accrue de la téléphonie par Internet ; d) des dépenses moins importantes que prévu pour les services d'information, l'impression et la reproduction.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(3 496,5)	(29,6 %)

103. Le dépassement de crédits tient essentiellement au remplacement non prévu de matériel informatique devenu inutilisable à cause de variations de courant et de conditions environnementales difficiles là où l'Opération est présente, et aux dépenses plus élevées que prévu au titre des services d'appui.

	<i>Écart</i>	
Santé	313,9	20,7 %

104. La sous-utilisation des crédits tient essentiellement au non-remboursement des frais de vaccination aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui était prévu dans le budget approuvé de la MINUAD pour l'exercice 2016/17, car les opérations de maintien de la paix ne remboursent désormais plus les frais de vaccination.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(4 303,6)	(14,1 %)

105. Le dépassement de crédits s'explique principalement par la forte augmentation de la rémunération journalière des vacataires recrutés sur le plan national à compter de juillet 2016. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par : a) les dépenses moins élevées que prévu au titre de la formation, des fournitures et des services ; b) les dépenses de fret moins élevées que prévu, du fait que les opérations de transport de cargaisons entre Port Soudan et le Darfour ont été moins nombreuses que prévu à cause des restrictions en place ; c) les frais bancaires moins élevés que prévu grâce à la réduction des frais de transaction prévue dans un accord conclu entre la Trésorerie de l'ONU et la Banque de Khartoum.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	189,6	9,5 %

106. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la forte dépréciation de la livre soudanaise par rapport au dollar des États-Unis durant l'exercice, qui s'est traduite par des dépenses moins élevées que prévu du fait de la réévaluation en fin d'année des engagements libellés en livres soudanaises au titre des projets à effet rapide.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

107. **En ce qui concerne le financement de la MINUAD, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) **Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 11 438 300 dollars ;**

b) **Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 22 658 500 dollars, provenant du produit des placements (4 584 500 dollars), des recettes diverses ou accessoires (1 757 300 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (16 316 700 dollars).**